



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 02/12/2016
En exercice : 31	
Présents : 25	Affichage de la convocation : 07/12/2016
Pouvoirs : 6	
Votants : 31	Affichage du compte rendu : 14/12/2016
Présents : : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel (arrivée à 20h40 à la délibération n° 2), Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, DEROZARD Olivier, Mmes RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine (arrivée à 20h43 à la délibération n° 3), M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme TURPANI Solange, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine	
Absents ayant remis pouvoir:	
M. GERARD Daniel donne pouvoir à M JULLIEN Daniel M. BOUKACEM Safi donne pouvoir à Mme LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne Mme BERNY Carine donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle Mme HIMEUR Fatima donne pouvoir à Mme RAZY Sylvie M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à M BEAU Olivier Mme BERTHILLON Chantal donne pouvoir à Mme CHARVOLIN Danielle M ANDREYS Paul donne pourvoir à M WILLEMIN Edouard Mme NEMOZ Béatrice donne pourvoir à M MAZURAT Raymond	
Absents ou excusés :	
Arrivée de M MALOSSE Daniel à la délibération n° 2 à 20h40 Arrivée de Mme ARNAUD Sandrine à la délibération n° 3 à 20h43 Mme DE JERPHANION Marianne	

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2016 à
Unanimité des membres présents à cette séance.

***Délibération n° 2016/12/01 : Convention de distribution du Magazine d'Information
Communal (MIC) avec le Club Vermeil***

Monsieur le maire expose ce qui suit :
Le Club Vermeil réalise traditionnellement la distribution du magazine communal lors de ses 5 puis 4 diffusions annuelles. Une subvention votée annuellement permet de valoriser cette participation à la vie de la commune. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Il est proposé de signer une nouvelle convention de service avec le Club Vermeil pour la distribution du bulletin communal dans les mêmes termes que le précédent document, avec une distribution de moins.

Il est proposé de porter à 290 euros le montant de la prestation afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de bulletins distribués.

**CONVENTION DE SERVICE POUR LA DISTRIBUTION DU BULLETIN
COMMUNAL**

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet la distribution, par le Club Vermeil, du magazine d'information communal dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune de Vaugneray.

Article 2. Contenu des prestations du Club Vermeil

Le Club Vermeil s'engage à se rendre dans les locaux de la commune afin de prendre possession d'une moyenne de 2550 numéros du bulletin communal par distribution.

Le Club Vermeil s'engage ensuite à distribuer ces magazines dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune de Vaugneray dans les 8 jours qui suivent leur mise à disposition en mairie.

Article 3. Durée d'exécution du contrat

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Article 4. Prix

La commune de Vaugneray s'engage à verser au Club Vermeil de Vaugneray un montant de 290 € (280€ en 2016) en contrepartie de sa prestation de services.

Cette somme est due pour chaque distribution effectuée sur une base de quatre distributions annuelles.

Article 5. Mode de paiement

Le paiement sera effectué dans les 30 jours à partir de la date de réception par la commune de Vaugneray de la facture, par mandat administratif (RIB à communiquer par le Club Vermeil).

Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve la convention à intervenir entre le club vermeil et la commune de Vaugneray, relative à la distribution du bulletin communal ; dit que cette dépense sera imputée au chapitre 011, du budget principal 2017 de la commune.

Délibération n° 2016/12/02 : Participation au service "Assistance juridique" du centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône – Autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention pour l'année 2017.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent y recourir des missions temporaires d'assistance juridique.

Dans le cadre de ces missions, la commune peut obtenir des juristes qui lui sont affectés, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes à la fonction publique territoriale traitées, par ailleurs, par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Formalisée par une convention, cette affectation de juristes au profit de la commune s'opère en contrepartie du versement par cette dernière d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la commune solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Le montant annuel de la participation communale en contrepartie de cette mission est fixé pour une commune de 5 305 habitants à 4 486€ (4 423€ en 2016).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de poursuivre le recours à la mission d'assistance juridique et de l'autoriser à signer l'avenant modifiant le montant de la participation financière pour la convention signée en mars 2015.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) sollicite du centre de gestion que lui soient affectés à compter du 1^{er} janvier 2017, des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans les cadres de missions temporaires d'assistance juridique, donne au Maire, Daniel Jullien tous pouvoirs

aux fins de signer la convention ci-annexée; **décide** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 à l'article 6554.020 "Contributions aux organismes de regroupement".

Arrivée de Sandrine ARNAUD à 20h45

Délibération n° 2016/12/03 : Participation au réseau d'aide intercommunal en matière scolaire (RASED) pour l'année scolaire 2016-2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune participe aux frais de fonctionnement et d'équipement du Réseau d'Aides Spécialisées couvrant également les communes de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorce, Thurins et Yzeron. Le RASED a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de psychologues et de psychomotriciens.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le budget intercommunal fait apparaître les besoins suivants :

- Fonctionnement 1250€
- Investissement : 1 900 €
- Total du budget : 3 150 €**

La participation financière de chaque commune est établie selon le nombre d'enfants scolarisés. Pour la commune de Vaugneray, la participation au titre de l'année scolaire 2016-2017 est de 384,30€ (381,35€ en 2015-2016) **Attention le chiffre annoncé en séance de 355 € était erroné (erreur de calcul)**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide intercommunal en matière scolaire (RASED Craponne / Brindas), animé par la commune de Craponne, et selon la répartition fixée par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, comme exposé ci-dessus. Cette participation d'un montant de 384,30€ sera imputée à l'article 6042 du budget principal 2017; autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui doit intervenir avec la commune de Craponne, mandataire commun pour ce qui concerne le réseau d'aide.

Délibération n° 2016/12/04 : Participations scolaires pour l'année 2016-2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation scolaire pour les enfants scolarisés hors de leur commune d'origine et ayant fait l'objet d'une dérogation pour l'année scolaire 2016-2017

D'après le tarif arrêté en réunion intercommunale le 16 novembre 2016, la participation est fixée à :

Enfants accueillis en école maternelle : 508 euros (498 euros l'année précédente).

Enfants accueillis en école primaire : 254 euros (249 euros l'année précédente).

Béatrice DUMORTIER rappelle que les dérogations sont accordées pour raisons médicales, rapprochement de fratrie ou continuité de cycle.

Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES demande combien d'enfants sont concernés ?

Béatrice DUMORTIER répond qu'il y en a une douzaine et que cela s'équilibre entre les communes, notamment Grézieu La Varenne. Le Maire note que le cercle des communes s'agrandit, puisqu'on va jusqu'à BRUSSIEU. Ces conventions permettent de clarifier les relations entre communes. Pour les gardes alternées, la somme est divisée par deux. Marie-Louise CROZIER demande si ce sont des réunions au niveau communautaire ? Béatrice

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

DUMORTIER précise que les réunions sur cette thématique rassemblent bien les communes directement concernées, la CCVL n'est pas compétente.

Des conventions devront intervenir en fonction des effectifs concernés, avec les communes de Brignais, Brindas, Brussieu, Chaponost, Charbonnières-les Bains, Craponne, Francheville, Grézieu-la-Varenne, Marcy- l'Etoile, Messimy, Pollionnay, Soucieu en Jarrest, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte Consorce, Sainte Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Thurins et Yzeron.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) accepte les tarifs de participations proposés pour l'année scolaire 2016-2017, soit 508 euros pour les enfants de maternelle et 254 euros pour les enfants de primaire ; dit que ce montant pourra être porté à 127 € pour les enfants de primaire et 254 € pour les enfants de maternelle en cas de garde alternée sur deux communes différentes et sous réserve d'un accord préalable entre communes sur cette répartition ; autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées ; dit que cette contribution est obligatoire dans les cas énoncés dans l'article R212-21 du code de l'Education et sera inscrite au budget 2017.

Délibération n° 2016/12/05 : Dénomination de voirie – Lotissement "Baviodière", deuxième tranche.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société CERFII aménage la deuxième tranche du lotissement situé au quartier de la Baviodière. Afin de pouvoir faciliter les démarches des propriétaires, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal baptise les voiries destinées à être cédées à la commune.

VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Gérard DUPLAT propose la rue de la Gloriette, en référence au kiosque qui sera au bout de la rue et qui fera référence à l'ancien propriétaire des lieux qui s'y rendait souvent. Joëlle CHAMARIE trouve dommage de ne pas lui donner le nom de Joseph VIALATOUX, même s'il existe déjà un jardin du même nom, comme le fait remarquer Daniel MALOSSE.

Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES souhaiterait que le square ait aussi un nom, Gérard DUPLAT propose Square de la Gloriette.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide de dénommer les voies du lotissement de la façon suivante : Voirie située entre la rue de Bellevue et la rue Jean Bonnard : Rue Joseph VIALATOUX sous réserve de l'accord de la famille et la Voirie située entre la rue Jean BONNARD. Et la rue de la Baviodière : prolongement de la Rue du Docteur AUDE, charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires auprès des services du cadastre et des impôts.

Délibération n° 2016/12/06: Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société ENEDIS sollicite l'autorisation d'installer une ligne électrique basse tension souterraine d'une longueur de 7 mètres sur un terrain communal, cadastré AD 319 et AD 315, rue des Chaponnières, dans le cadre de

l'alimentation du programme immobilier de la société MACIMMO, actuellement en cours d'aménagement.

Afin de concéder à ENEDIS les droits assurant l'exploitation de l'ouvrage ainsi que les droits liés à l'exercice de la servitude, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'établir la convention de servitudes au profit d'ENEDIS et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique basse tension sous les parcelles communales AD 319 et AD 315 ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes et tous les documents s'y rapportant

Délibération n° 2016/12/07 : Reprise en régie directe du service de restauration scolaire : reprise des immobilisations et de l'excédent de trésorerie de l'association de gestion du restaurant scolaire de Vaugneray et de l'association du restaurant scolaire de Saint Laurent de Vaux

Vu la délibération du 20 juin 2016 approuvant la reprise en régie du service de restauration scolaire à la date du 1^{er} août 2016

Vu l'assemblée générale de l'Association de gestion du restaurant scolaire de Vaugneray

Vu l'assemblée générale de l'Association pour la restauration scolaire de Saint Laurent de Vaux

Il convient désormais de transférer l'actif et le passif des deux associations gestionnaires dont les comptes ont été arrêtés au 31/07/2016 au budget principal de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-21 et L5211-2

Considérant qu'il s'agit de finaliser les dernières modalités financières de cette reprise

Il est proposé au conseil municipal

- La reprise des immobilisations des deux associations à l'euro symbolique
- La reprise de l'excédent de trésorerie de l'association de Vaugneray pour un montant de 89 699 €
- La reprise de l'excédent de trésorerie de l'association pour la restauration scolaire de Saint Laurent de Vaux de Vaugneray pour un montant de 2778.49 €
- La reprise des dépenses prélevées sur les comptes des deux associations à compter du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31/12/2016 en lien avec le service de restauration scolaire
- La reprise des créances des associations en cours et remboursées à compter du 1^{er} août 2016

Raymond MAZURAT est surpris par le montant de la trésorerie de l'association de Saint Laurent de Vaux. Sandrine ARNAUD rappelle que les dépenses des repas ont été diminuées à partir du moment où les repas ont été préparés par les cuisinières de Vaugneray. Béatrice DUMORTIER fait part de l'augmentation constante des effectifs, notamment pour le repas de Noël, où 197 personnes étaient inscrites. Sandrine ARNAUD ajoute que l'association offre toujours le goûter pour Noël.

Le Maire rappelle les inquiétudes du premier trimestre autour du transfert des paiements entre le logiciel de l'association et le Trésor public, cela se passe bien, mais il reste un défaut autour du repérage des paiements par le Trésor qui n'est pas aisé.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** la reprise pour l'association de gestion de Vaugneray des immobilisations détaillées dans le compte de gestion arrêté à la date du 31 juillet 2016 à l'euro symbolique et de l'excédent de trésorerie pour un montant qui sera déterminé par convention au regard des documents comptables à jour au 31/12/2016; **approuve** la reprise pour l'association de restauration scolaire de Vaugneray de l'excédent de trésorerie pour un montant qui sera déterminé par convention au regard des documents comptables à jour au 31/12/2016; **autorise** le Maire à signer tous les actes en lien avec cette reprise

Délibération n° 2016/12/08 : Budget Annexe Bâtiment rue de Malval : Clôture au 31 décembre 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'opération " de la Rue de Malval " est maintenant terminée et qu'il convient de clôturer ce budget annexe au 31/12/2016.

Les résultats de clôture de ce budget, en fonctionnement et en investissement, seront repris au budget primitif 2017 du budget principal.

Une subvention de la Direction Départementale des Territoires reste à percevoir, elle sera inscrite en restes à réaliser du budget MALVAL et reprise comme suit dans le budget 2017 :

- du budget principal : 10.239,06 € au chapitre 0143 CH 1313- des recettes d'investissements.
- du budget PLH : 16 727,00 € au chapitre 1311 des recettes d'investissement.

Par ailleurs, avant la clôture de ce budget, Monsieur le Maire propose de transférer l'intégralité de son actif et de son passif dans les différents budgets de destination par opération budgétaire :

- transfert de l'actif : émission de titres dans le budget MALVAL et de mandats dans le budget de destination.
- transfert du passif : émission de mandats dans le budget MALVAL et de titres dans le budget de destination.

Numéro d'inventaire	Désignation du bien	Budget de destination / Compte	En dépense au budget de destination	En recette au budget de destination
BAT MALVAL LOG	11 logements locatifs sociaux-	PLH		
	Etudes	2031	- 117 376,81 €	
	Terrains	2115	- 471 965,37 €	
	Petit Matériel	2188	- 232,76 €	
	Travaux	2313	- 876 068,22 €	
	Subvention DDT	1311		+ 16 727,00 € (50%)
	Subvention Région	1312		+ 55 000,00 €
	Subvention diverse	1318		+ 1 632,00 €
	Subvention CCVL	13151		+ 22 000,00 €
			- 1 465 643,16 €	95 359,00 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Actif transféré pour 11 logements locatifs sociaux			1 370 284,16 €	
			<ul style="list-style-type: none"> - 16 727,00€ en attente seront directement versés au budget PLH, compte 1311 - 14 300 € perçus en fonctionnement par la Caisse des Dépôts - 10 083,94 € perçus en fonctionnement au titre des certificats d'économie d'énergie 	
			Prix de revient : 1 329 173,22 €	
Numéro d'inventaire	Désignation du bien	Budget de destination / Compte	En dépense au budget de destination	En recette au budget de destination
BAT MALVAL LOG	Local communautaire	Budget Principal CH 0143	En dépense au budget de destination	En recette au budget de destination
	Etudes	2031	- 9 954,40 €	
	Terrains	2115	- 8 929,98 €	
	Travaux	2313	- 55 919,25 €	
Actif transféré pour le local communautaire au Chapitre 0143			74 803,59 €	
			<ul style="list-style-type: none"> - 10 239,06 € en attente seront directement versés au BP, Compte 1313 - 643,66 € perçus en fonctionnement au titre des Certificats d'économie d'énergie 	
			Prix de revient : 63 920,77 €	

Numéro d'inventaire	Désignation du bien	Budget de destination / Compte	En dépense au budget de destination	En recette au budget de destination
BAT MALVAL ACT	Local d'activités KINEPOD	Budget Principal CH 0069	En dépense au budget de destination	En recette au budget de destination
	Etudes	2031	- 6.326,31 €	
	Terrains	2115	- 148.832,94 €	
	Travaux	2313	- 112.190,84 €	
Actif transféré pour le local d'activités au Chapitre 0069			267 350,09 €	
			<ul style="list-style-type: none"> - 2 851,64 € perçus en fonctionnement au titre des Certificats d'économie d'énergie 	
			Prix de revient : 264.498,65 €	

Numéro d'inventaire	Désignation du bien	Budget de destination / Compte	En dépense au budget de destination	En recette au budget de destination
BAT MALVAL PKG	Transfert du Parking	Budget Principal CH 0054	En dépense au budget de destination	En recette au budget de destination
	Terrains	2115	- 79.000,00 €	
Actif transféré pour parking au Chapitre 0054			79 000,00 €	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Les recettes dédiées aux logements locatifs sociaux perçus à la section de fonctionnement seront reversés du budget principal au PLH par mandat du compte 6748 vers le compte 77 :

- 14 300,00 € perçus en fonctionnement par la Caisse des Dépôts
- 10 083,94 € perçus en fonctionnement au titre des certificats d'économie d'énergie

Il est donc possible de clore définitivement ce budget annexe à la date du 31 décembre 2016

Une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour décider cette clôture.

Sandrine ARNAUD demande pourquoi les certificats d'économie d'énergie (CEE) ne font pas partie du transfert. Daniel MALOSSE répond que seules les dépenses constatées en investissement sont transférées, les CEE ont été perçus en fonctionnement, ils se retrouveront à la clôture du budget.

Le Maire rappelle que cette répartition était prévue dès le début de l'opération, celle-ci étant terminée, il y aura un budget annexe de moins. Bien que le trésor public ne soit pas enclin à la création de budgets annexes pour des opérations d'investissements qui sont amenées à être rapatriées ensuite dans les budgets existants, cela permet vraiment d'isoler l'opération et s'équilibre. Marie-Louise CROZIER demande si le local communautaire est utilisé. Le Maire répond qu'un locataire l'utilise toutes les semaines pour le club de Tarot. Il est également utilisé pour les fêtes de familles nécessitant de réunir de grands groupes, à condition d'en informer préalablement la mairie. Il remplit son rôle, même s'il n'est pas occupé tous les jours.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide le transfert de l'actif du budget annexe Bâtiment Rue de Malval tel que précisé ci-dessus ; La clôture définitive du budget annexe " Bâtiment Rue de Malval " à la date du 31 décembre 2016

Délibération n° 2016/12/09 : Budget Annexe Bâtiment rue de Malval : Décision modificative N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Afin d'intégrer les écritures pour le rapatriement de 11 logements, du local communautaire et du local d'activités du budget annexe rue de Malval, une décision modificative est nécessaire.

DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant €
13-Subventions d'investissement	1311	16 727,00
	1312	55 000,00
	13151	22 000,00
	1318	1632,00
20-Immobilisations incorporelles	2031	4 959.41
21-Immobilisations corporelles	2132	-53 546.40
23-Immobilisations en cours	2313	48 586.99
TOTAL		95 359,00
RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant €
20-Immobilisations Incorporelles	2031	133 657,52
21-Immobilisations corporelles	2112	- 79 000,00
	21318	- 50 000,00

	2132	- 1 606 229,93
	2115	708 728,29
	2188	232,76
23- Immobilisations en cours	2313	1 044 178,31
TOTAL		151 566,95
Suréquilibre		56 207,95

La section d'investissement est en suréquilibre pour un montant supplémentaire de 56 207,95
Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte** la
décision budgétaire modificative n°1 du budget Annexe Bâtiment Rue de Malval 2016, telle que présentée par
Monsieur le Maire ; **dît que** le montant total de la DM n°1 en section d'investissement, est de : **95 359,00 €**
en Dépenses et **151 566,95 €** en Recettes ; **dît que** la section d'investissement en suréquilibre en recettes pour
56 207,95 €.

Délibération n° 2016/12/10 : Budget Principal : Décision modificative N°5

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :
Afin d'intégrer les écritures pour le rapatriement du local communautaire et du local d'activités
du budget annexe rue de Malval, une décision modificative est nécessaire. De même, il convient
de compléter les crédits destinés à la rénovation d'un logement locatif rue de la Maletière.

En fonctionnement :
Pour ajouter les salaires supplémentaires liés à la conduite du service de transport communal
Pour la section d'Investissement :

DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant €
0069 - Aménagements parc locatif communal	2031 71	6 326,31 €
	2115 71	148 832,94 €
	2132 90	- 270 000,00 €
	2313 71	149 190,80 €
0054- Terrains communaux	2113 822	- 35 000,00 €
0143- Travaux dans salles municipales	2031 71	9 954,40 €
	2115 71	8 929,98 €
	2138 01	- 50 000,00 €
	2313 024	1 000,00 €
	2313 71	55 919,25 €
710- Voirie Générale 2016	2112 822	- 14 914,62 €
TOTAL		10 239,06 €
RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant €
0143 Travaux dans salles municipales	1313 71	10 239,06 €
TOTAL		10 239,06 €

La section d'investissement est donc équilibrée pour un montant supplémentaire de 10 239,06 €.

Pour la section de fonctionnement

DEPENSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Chapitre	Compte	Montant €
012-Charges de personnel	6413	+3.000,00
65-Autres charges de gestion courante	6531	-3.000,00
TOTAL		0,00 €

La section de fonctionnement est donc équilibrée pour un montant supplémentaire de 0 €.

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte la décision budgétaire modificative n°5 du budget principal 2016, telle que présentée par Monsieur le Maire ; dit que le montant total de la DM n°5 en section d'investissement, est de : 10 239.06€ ; dit que la section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 2.545.434,33 €, la section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 4.275.546,94 € et que l'ensemble du budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 6.820.981,27 €.**

Délibération n° 2016/12/11 : Budget Annexe Politique Locale de l'Habitat : Décision modificative N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Afin d'intégrer les écritures pour le rapatriement de 11 logements conventionnés du budget annexe rue de Malval, une décision modificative est nécessaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSE		
Chapitre	Compte	Montant €
66- Charges financières	66111	- 3 000,00
	66112	- 1 243,30
O23-Virement à la section d'investissement		14 327,24
TOTAL		10 083,94
RECETTE		
77-Produits exceptionnels		10 083,94
TOTAL		10 083,94

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant €
20-Immobilisations Incorporelles	2031	115 876,91
21-Immobilisations corporelles	2115	471 965,37
	2132	-1 336 229 ,92
	2188	232,76
23- Immobilisations en cours	2313	874 569.22
TOTAL		126 413,24 €
RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant €
o21- Virement de la section de fonctionnement		14 327,24

13- Subventions d'investissement	1311	33 454,00
	1312	55 000,00
	13151	22 000,00
	1318	1 632,00
TOTAL		126 413,24 €

La section d'investissement est équilibrée pour un montant supplémentaire en dépenses et en recettes de 126 413,24 €

Le maire rappelle que l'emprunt de financement des logements avait été versé au PLH en 2015.

Solange DUPUICH demande s'il existe une synthèse sur le prix coûtant et l'équilibre de l'opération. Daniel MALOSSE explique que cette présentation est détaillée dans la délibération n°8. L'équilibre avait été approché avant le lancement de l'opération, au moment de la présentation du dossier aux administrations auprès desquelles ont été sollicitées des subventions. L'emprunt est d'une durée de 30 à 35 ans pour ce type d'opérations. Le Maire ajoute que les nouvelles normes et la pression foncière ont pour conséquence l'augmentation des coûts d'opérations, qui ne sont pas suivies par l'augmentation des loyers : l'équilibre se trouve dans l'augmentation de la durée des emprunts.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte la décision budgétaire modificative n°1 du budget Politique Locale de l'Habitat 2016, telle que présentée par Monsieur le Maire ; dit que le montant total de la DM n°2, est de 126 413,24 € en section d'investissement, et de 0€ en section de fonctionnement ; dit que la section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses 1 578 876,91 € ; dit que la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 246.000,00 € et que l'ensemble du budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 824 876,91 €

Communication n° 2016/12/01 Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

1. Contrat maintien de salaire:

Passage du taux de cotisation prévoyance des agents à 5% à partir de janvier 2017

2. Convention de fourrière entre la SPA et la Commune de Vaugneray

Renouvellement de la convention SPA aux mêmes conditions que l'année précédente : 0,35€ / Habitant pour la convention complète

Communication n° 2016/12/02 Présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) – Année 2015.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais est arrivé en mairie le 7 novembre 2016

I. Fonctionnement de l'établissement public

a) Composition du conseil de communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Le conseil de communauté composé de 32 membres élus au scrutin direct dans les communes membres, répartis en nombre de sièges comme suit :

Commune	SIEGES
Population inférieure à 500 habitants	St-Laurent-de-Vaux 1 siège
Population comprise entre 500 et 1 499 habitants	Yzeron 2 sièges
Population comprise entre 1 500 et 2 499 habitants	Pollionnay et Ste Consorce 3 sièges
Population comprise entre 2 500 et 3 499 habitants	Messimy et Thurins 4 sièges
Population supérieure à 3 500 habitants	Brindas, Grézieu-la-Varenne et Vaugneray 5 sièges

Les élections municipales ayant eu lieu les 23 et 30 mars 2014, les élus désignés pour siéger au conseil de communauté ont été installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires, au siège de la CCVL, le 17 avril 2014.

Le conseil élit ensuite en son sein un président(e) et des vice-président(e)s formant ainsi le bureau communautaire. Chaque vice-président s'est ensuite vu attribuer une délégation dans les domaines de compétences spécifiques à leur mandat.

b) Composition du bureau communautaire

Pour mémoire, la composition du bureau communautaire depuis 2014 est rappelée ci-dessous :

-	Monsieur Daniel MALOSSE	Président
-	Monsieur Bernard SERVANIN	1 ^{er} vice-président
-	Madame Florence PERRIN	2 ^{ème} vice-présidente
-	Monsieur Mario SCARNA	3 ^{ème} vice-président
-	Madame Christiane AGARRAT	4 ^{ème} vice-présidente
-	Monsieur Alain BADOIL	5 ^{ème} vice-président
-	Monsieur Jean-Marc THIMONIER	6 ^{ème} vice-président
-	Monsieur Sébastien BOUCHARD	7 ^{ème} vice-président

c) Schéma de Développement et de Coopération Métropolitaine et Intercommunale

L'élaboration du SDMCI a fait l'objet d'une concertation avec les EPCI et communes concernés afin d'aboutir à une production conjointe entre le préfet, la Commission Départementale-Métropolitaine de Coopération Intercommunale (CDMCI) et les élus.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDMCI) notifié par le Préfet du Rhône le 3 novembre 2015 a été divisé en deux volets caractérisés comme suit dans le projet de Schéma :

- Le volet « prescriptif » qui comporte l'ensemble des mesures adoptées en CDMCI et sur lesquelles l'accord des communes est requis. Il fera l'objet d'un arrêté préfectoral qui sera publié ;

- Le volet « prospectif » qui a pour but d'aider les EPCI à fiscalité propre à se projeter dans l'avenir et à envisager des regroupements futurs à mesure que leurs niveaux d'intégration s'harmonisent.

Le conseil de communauté a décidé d'émettre un avis défavorable à cette proposition de fusion du SIAHVG et du SYSEG et de proposer plutôt une fusion des deux syndicats que sont le SIAHVY et le SIAHVG

D'autre part, les élus de la CCVL ont souhaité se prononcer sur le volet du SDMCI dit « prospectif ».

En définitive, s'il n'est pas apparu opportun de prévoir une modification du périmètre actuel de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais à court terme, il est envisageable que nous puissions travailler ensemble sur l'exercice de certaines compétences à déterminer entre les communautés de communes qui constituent le périmètre du SOL.

d) Projet de mandat 2015 /2020

Le conseil de communauté, réuni le 26 février 2015, a approuvé le projet de mandat pour les années 2015 à 2020. Ce document a été construit en s'inspirant notamment des axes de développement du territoire énoncés dans le SCOT, pour énoncer des principes politiques, fixer des objectifs et les décliner en actions.

Des axes de développement prioritaires du territoire ont été fixés tout en mesurant les capacités financières de la CCVL. Ces axes sont les suivants :

Axe 1 : assurer des services adaptés aux besoins des habitants

Axe 2 : aménager et développer le territoire

Axe 3 : affirmer une identité territoriale

Axe 4 : organiser les services afin d'optimiser l'action

Il est à noter que le projet de mandat constitue ainsi un cadre général pour l'action de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais : les programmations pluriannuelles et les budgets successifs seront établis en cohérence avec les priorités de ce projet de mandat.

Enfin, certains domaines de compétence feront l'objet d'une évaluation (des objectifs seront fixés, des moyens seront déployés pour les atteindre et les effets réels seront mesurés au regard des effets attendus et des moyens déployés).

e) Schéma de mutualisation entre la CCVL et ses communes membres

Au cours de l'année 2015, les élus communautaires et les services de la CCVL ont conduit une réflexion sur la mise en place d'un schéma de mutualisation, Ce travail a été conduit en étroite collaboration avec les communes membres de la CCVL qui ont ensuite délibéré favorablement sur le schéma.

Une convention a été établie afin de déterminer les effets administratifs et financiers de la création de ce service commun composé de 3 agents équivalent temps plein. Cette convention a été approuvée par le conseil de la CCVL le 10 décembre 2015.

Sandrine ARNAUD demande s'il n'est pas envisagé la mutualisation des consommables. Daniel MALOSSE répond que cela été beaucoup mis en avant, mais que si la démarche est visible, elle ne génère pas forcément de grosses économies. Par ailleurs, le Maire rappelle que de nombreuses communes travaillent déjà avec des centrales d'achat qui proposent déjà des tarifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

négociés. Par contre, il y a certainement des économies à trouver sur le matériel, qui mutualisé, permettra d'acquérir de la meilleure qualité.

f) Statuts du SOL : modification portant sur les missions ADS

La Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT 69) était organisée, jusqu'au 31 décembre 2014, en un pôle central et 4 antennes (Villefranche Beaujolais, Sud et Est Lyonnais, Haut Beaujolais et Ouest Lyonnais) dont une des missions était l'instruction des autorisations des droits du sol (ADS), pour le compte des collectivités compétentes. Les communes des syndicats SOL et SIMOLY (sauf celles de la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais) dépendaient de l'antenne Ouest Lyonnais.

Le Préfet du Rhône, dans un courrier en date du 23 avril 2014, a informé les collectivités locales de l'arrêt, dans le cadre de la loi ALUR, des missions d'instruction des demandes ADS par les services de l'Etat, à compter du 1^{er} septembre 2014. Il a donc été décidé que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais exerce ses missions pour le compte des communes de la COPAMO, la CCPA et la CCVL (pour cette dernière, seule la commune de Brindas n'a pas encore rejoint le service des ADS), ce qui a occasionné une modification des statuts dudit syndicat. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par le conseil de la CCVL le 26 février 2015.

Au sein de la CCVL, le conseil de la CCVL a délibéré le 10 décembre 2015 pour approuver une convention entre la CCVL et les communes ayant confié l'instruction de leurs ADS au SOL afin de fixer les modalités de prise en charge financière de ce service entre la CCVL et ses communes. Il a été convenu que la CCVL garde à sa charge un 1/3 de la dépense, les 2/3 restants étant répartis entre les communes bénéficiant de ce service au prorata du nombre d'actes traités au nom de la commune au cours de l'année civile N-1.

g) Création d'une nouvelle commission communautaire

Dans le cadre de ses compétences, la CCVL a décidé de créer une commission communautaire et un comité consultatif relatifs à la **transition énergétique**. Ces deux instances ont été installées lors du conseil du 9 avril 2015 et leur composition respective est la suivante :

h) Assistance juridique

La CCVL est liée par voie de convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône (CDG69) pour une mission d'assistance juridique dont le prix pour l'année 2016 a été fixé à 4 770 €.

i) Dématérialisation des actes transmissibles en Préfecture

Depuis 2007, la CCVL transmet ses actes en préfecture du Rhône par voie dématérialisée. Courant 2015, une convention a été conclue afin de prévoir la transmission des actes budgétaires par voie dématérialisée, ce qui n'était pas possible pour des raisons techniques dans le cadre de la première convention. A noter toutefois que la transmission ne sera effective qu'en 2017.

j) Marché de transports de personnes

Dans le cadre de ses activités, la CCVL organise le transport de personnes à destination de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray (lot 1), des centres de loisirs intercommunaux situés à Vaugneray et Thurins (lot 2) et du mur d'escalade situé à Pollionnay (lot 3).

Après consultation, le conseil de communauté a approuvé un marché à bons de commande (3 lots) à conclure avec la société des Autocars Planche, groupe Keolis, aux conditions suivantes :

- lot 1 : piscine :
 - montant minimum annuel : 25 000 € HT
 - montant maximum annuel : 60 000 € HT
- lot 2 : centres de loisirs :
 - montant minimum annuel : 5 000 € HT
 - montant maximum annuel : 25 000 € HT
- lot 3 : mur d'escalade :
 - montant minimum annuel : 1 000 € HT
 - montant maximum annuel : 9 000 € HT

La durée a été fixée à 2 ans à compter de la notification.

k) Offre départementale d'ingénierie publique

Compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire, le Conseil Général a souhaité apporter, dans un esprit non concurrentiel son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique aux collectivités, dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités. Aussi, a été créée une agence technique départementale, sous la forme d'un service non personnalisé du Département intervenant pour le compte des communes et EPCI.

Les missions proposées relèvent des thématiques suivantes :

- Voirie / aménagement de l'espace public
 - Bâtiment / maîtrise de l'énergie
 - Eau / assainissement / cours d'eau
 - Aides européennes
- Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets, aides documentaires).

Lors de sa réunion du 9 avril 2015, le bureau communautaire a approuvé la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique à conclure avec le Département du Rhône, et a autorisé la signature de cette convention.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Emplois saisonniers

Comme chaque année, le conseil de communauté a autorisé la création d'emplois saisonniers pour assurer le fonctionnement de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray pendant la saison d'été. Ces postes ont été pourvus par voie de contrats à durée déterminée.

b) Effectifs de la CCVL

Dans le cadre d'une réorganisation des services de la CCVL, le conseil de communauté a autorisé la création ou la modification de différents postes

c) Evaluation professionnelle des agents

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'entretien professionnel a remplacé de manière définitive la notation. Le conseil de communauté a fixé les critères d'appréciation à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'entretien professionnel est applicable à tous fonctionnaires titulaires relevant de tous les cadres d'emplois territoriaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

d) Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a pour mission de favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques et le maintien de ces personnes dans l'emploi. Aussi, le FIPHFP met ses moyens au service des employeurs. Parmi les actions financées par le FIPHFP figurent les aides à l'acquisition de prothèses auditives.

Courant 2015 et début 2016, deux agents de la CCVL reconnus travailleurs handicapés, ont ainsi pu bénéficier des aides du FIPHFP.

II. Finances

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil de communauté a tenu son débat d'orientations budgétaires le 26 février 2015.

L'enveloppe correspondant à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été répartie entre les communes suivant les critères et les montants définis dans le tableau ci-dessous :

Critère 1	Critère 2	Critère 3			
0,25	0,25	0,50			
Population 3/16 ans DGF	Inverse potentiel fiscal	Population totale DGF	Total	Total	
2 685	1 198,38 €	5 143	9 026	9 026	<i>Brindas</i>
2 059	1 149,59 €	4 687	7 895	7 895	<i>Grézieu</i>
1 708	1 068,85 €	3 037	5 814	5 814	<i>Messimy</i>
858	1 339,82€	1 946	4 144	4 144	<i>Pollionnay</i>
858	1 119,78 €	1 741	3 720	3 720	<i>Sainte-Consorce</i>
1 442	1 482,37 €	2 672	5 596	5 596	<i>Thurins</i>
2 242	1 337,53 €	4 551	8 130	10 600	<i>Commune nouvelle</i>
132	2 093,03 €	245	2 470		<i>(Vaugneray et</i>
516	1 710,65 €	978	3 205	3 205	<i>Saint-Laurent-de-Vaux)</i>
					<i>Yzeron</i>
12 500	12 500	25 000	50 000	50 000	

Quant à l'attribution de compensation, suite à la création de la commune nouvelle de Vaugneray au 1^{er} janvier 2015, la répartition de l'enveloppe entre les 8 communes membres de la CCVL est désormais la suivante :

	Attribution de Compensation avant création commune nouvelle – Année 2014		Attribution de compensation après création commune nouvelle - Année 2015	
	Dépenses en €/an	Recettes en €/an	Dépenses	Recettes
BRINDAS	283 621,20 €		283 621,20	



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

GREZIEU LA VARENNE	33 049,45 €		33 049,45	
MESSIMY	398 530,80 €		398 530,80	
POLLIONNAY	78 500,90 €		78 500,90	
STE CONSORCE	155 879,49 €		155 879,49	
THURINS	74 627,32 €		74 627,32	
SAINT LAURENT DE VAUX		16 721,46		
VAUGNERAY COMMUNE NOUVELLE	26 711,42 €		9 989,96€	
YZERON		14 060,03		14 060,03
TOTAL	1 050 920,58 €	30 781,49	1 034 199,12	14 060,03
Total dépenses	1 020 139,09 €		1 020 139,09 €	

2. OPERATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	9 964 224,67	10 616 796,92	20 581 021,59
- Recettes	9 964 224,67	10 616 796,92	20 581 021,59

BUDGET ANNEXE « ENVIRONNEMENT »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	465 570,71	2 864 776,01	3 330 346,72
- Recettes	465 570,71	2 864 776,01	3 330 346,72

BUDGET ANNEXE « LOGEMENT SOCIAL »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	5 107,00	587 633,00	592 740,00
- Recettes	5 107,00	587 633,00	592 740,00

BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME DES VALLONS DU LYONNAIS »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	4 621,19	163 687,52	168 308,71
- Recettes	4 621,19	163 687,52	168 308,71

BUDGET ANNEXE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AU MALVAL »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	153 014,38	114 100,00	267 114,38
- Recettes	153 014,38	114 100,00	267 114,38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE CLAPELOUP » A STE CONSORCE	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	3 940 655,46	3 331 828,31	7 272 483,77
- Recettes	3 940 655,46	3 331 828,31	7 272 483,77

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE MAISON-BLANCHE » A VAUGNERAY	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	399 866,60	364 397,07	764 263,67
- Recettes	399 866,60	364 397,07	764 263,67

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE LES LATS II » A MESSIMY	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	1 492 500,00	1 491 550,00	2 984 050,00
- Recettes	1 492 500,00	1 491 550,00	2 984 050,00

Taux d'imposition 2015 et bases minimum de CFE

La suppression de la taxe professionnelle en 2012 s'est accompagnée d'un système de compensation qui permet aux collectivités de conserver (via un prélèvement ou une dotation) un niveau de recettes comparable avant et après mise en place de la réforme, via le « FNGIR » (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et la « DCRTP » (dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle).

Les EPCI ont devenus depuis le 1^{er} janvier 2011, des EPCI à fiscalité mixte qui doivent voter la part de la fiscalité leur revenant :

- sur le taux de taxe d'habitation (TH),
- sur le taux de taxe foncière des propriétés bâties (TFPB),
- sur le taux de taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB).

Cependant, la CCVL n'a pas de pouvoir de décision en ce qui concerne le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) dont les taux et l'assiette sont fixés par l'Etat.

Lors de sa séance du 9 avril 2015, le conseil de communauté a décidé de fixer les taux de fiscalité de la CCVL pour 2015 comme suit :

- **CFE** : taux à 22,92 % applicable aux bases fiscales de la cotisation foncière des entreprises revenant à la CCVL,
- **TH** : taux de 6,98 % applicable aux bases fiscales de la taxe d'habitation revenant à la CCVL,
- **TFNB** : taux de 2,47 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la CCVL,
- **TFB** : taux de 0,357 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la CCVL.

TASCOM

Par délibération du 25 septembre 2014, le conseil a décidé de fixer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,10 avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Décisions modificatives

Concernant le budget annexe « Développement économique – PAE les Andrés » à Brindas, créé plus tard, des crédits ont été affectés par un vote du conseil de communauté le 24 septembre 2015, suivant synthèse ci-après :

BUDGET ANNEXE « PAE LES ANDRES »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	4 542 908 €	4 542 908 €	9 085 816 €
- Recettes	4 542 908 €	4 542 908 €	9 085 816 €

Enfin, en fin d'exercice 2015 et dans l'attente du vote du budget 2016, des ouvertures de crédits ont été autorisées sur deux budgets : principal et annexe « Environnement » dans la limite de 25 % des crédits ouverts pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année précédente.

3. SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA CCVL

Au cours de sa séance plénière du 9 avril 2015, le conseil de communauté a décidé de verser, sur le budget principal, pour l'exercice 2015, les subventions suivantes :

- 4 655 € dans le domaine de l'administration générale
 - 1 500 € dans le domaine de l'agriculture
- 48 860 € dans le domaine du développement économique et de l'emploi
 - 69 500 € dans le domaine de la jeunesse
 - 3 000 € dans le domaine de l'action sociale
 - 10 500 € dans le domaine du sport
- 29 700 € dans le domaine du tourisme et de la culture.

Les conventions d'objectifs correspondantes ont été conclues avec chaque bénéficiaire.

4. SUBVENTIONS PERÇUES PAR LA CCVL

**Récapitulatif des subventions perçues par la CCVL sur l'exercice 2015
(Budget principal et budgets annexes)**

Subventions d'investissement perçues en 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Organisme payeur	Opération	Montant
Département du Rhône		394 390,24
DMS MORY SHIPP		2 401,00
Région Rhône-Alpes		89 751,60
CNDS		60 000,00
Fédération Française de Montagne		18 000,00
Total général		564 542,84

*Subventions d'investissement perçues en 2015 - budget annexe
"Environnement"*

Département du Rhône	64 527,92
----------------------	-----------

Subventions de fonctionnement perçues en 2015

Budget principal

Organisme payeur	Opération	Montant
Département du Rhône		7 000,00
Région Rhône-Alpes		8 000,00
CAF		870 087,55
MSA		25 408,19
TOTAL GENERAL		910 495,74

Budget annexe "Environnement"

Organisme payeur	Opération	Montant
ECO-EMBALLAGES		229 036,57
OCAD 3 E		15 156,88
ECO DDS		1 626,26
ECO MOBILIER		21 875,20
ECO FOLIO		35 735,38
TOTAL GENERAL		303 430,29

Budget annexe "OTVL"

Organisme payeur	Opération	Montant
Région Rhône-Alpes		5 832,00

5. EMPRUNTS ET LIGNES DE CREDITS DE TRESORERIE

Afin de financer différents projets, la CCVL a recours périodiquement à des emprunts ou lignes de crédits de trésorerie auprès d'organismes bancaires. En 2015, la CCVL a souscrit les contrats suivants :

A - Emprunt

- auprès de la Banque Postale :
 - Montant : 1.000.000 € sur une durée de 15 ans à un taux fixe de 1,73 %
 - Echéances mensuelles et constantes
- Solande DUPUICH demande s'il s'agit de la durée habituelle des emprunts CCVL, ce que confirme Daniel MALOSSE.

B – Lignes de crédits de trésorerie

- auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes :
- Montant : 500 000 € Durée : 6 mois à compter de la signature du contrat Taux : EONIA + marge 1,30 %
- auprès de la Banque Postale :
- Montant : 500 000 € Durée : 182 jours Taux : EONIA + marge 1,20 % l'an
 - auprès de la Banque Postale :
 - Montant : 500 000 € Durée : 12 mois Taux : EONIA + marge 0.960 %

6. AMORTISSEMENT DE BATIMENTS

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil de communauté a fixé la durée d'amortissement des bâtiments et installations relatifs à la déchetterie à 20 ans.

7. PACTE FISCAL ET FINANCIER

Les élus de la CCVL ayant souhaité réaliser un pacte fiscal et financier, il a été décidé de conclure une mission avec un cabinet spécialisé. La SARL STRATORIAL FINANCES a été retenue pour un montant forfaitaire de 22 850 € HT pour une durée prévisionnelle de mission de 9 mois.

III. Agriculture

A. COMPETENCE « Aménagement de l'espace rural »

1) CIRCULATION DES ENGINS AGRICOLES

A l'échelle de l'Ouest Lyonnais, des réunions collectives ont été organisées en 2015 dans les communes pour recenser les points noirs identifiés par les agriculteurs pour leurs déplacements avec des engins agricoles sur les voies départementales, communales et les chemins ruraux.

L'objectif de ce repérage était d'illustrer les difficultés actuelles

Plusieurs documents ont été réalisés :

- des fiches communales intégrant les principaux éléments recensés sur les communes,
- une plaquette d'information sur les gabarits des engins agricoles et sur les aménagements de voirie les plus adaptés.

2) SENSIBILISATION DES PROPRIETAIRES DE TERRES AGRICOLES EN FRICHES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

Afin de pouvoir communiquer plus largement auprès des propriétaires sur l'importance de louer ou mettre à disposition leurs terrains aux exploitants agricoles et de les tenir au courant de la mise en place des PENAP, une plaquette a été réalisée en 2015 sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.

3) PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTES DU MONDE AGRICOLE

Face aux difficultés rencontrées par le monde agricole, la CCVL s'est rapprochée de l'association Solidarité Paysans dont les objectifs sont les suivants :

- proposer aux agriculteurs, en situation difficile, un accompagnement socioprofessionnel individualisé réalisé par des bénévoles
- interpeller les organisations agricoles, les pouvoirs publics, les créanciers et les bailleurs sur les difficultés rencontrées dans le monde agricole.

Les champs d'intervention de l'association sont étendus : ils concernent la médiation et la concertation familiale, l'économie et la gestion, le juridique, le social et l'accès aux droits. En 2015, la CCVL a travaillé sur l'organisation d'une tournée théâtrale sur l'Ouest Lyonnais avec les autres communautés de communes de l'Ouest Lyonnais et l'association Solidarité Paysans qui porte le projet. La représentation de la pièce de théâtre « Nourrir l'humanité, c'est un métier », production d'une compagnie belge aura lieu à l'automne 2016 au théâtre le Griffon à Vaugneray.

IV. Aménagement de l'espace

COMPETENCE OBLIGATOIRE

1. LA POLITIQUE FONCIERE DE LA CCVL

a) Le partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)

En 2011, la commune de Brindas avait souhaité qu'EPORA intervienne pour assurer la maîtrise foncière des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation d'une opération.

Le projet ayant été abandonné par la commune, la convention conclue précédemment a été annulée, par la conclusion d'un avenant.

b) Le bilan des acquisitions et cessions foncières

Pour l'exercice 2014, le bilan de la politique foncière, tel que repris dans le tableau ci-dessous, a été approuvé :

1 - VENTES

Néant

2 - ACQUISITIONS

Caractéristiques du terrain	Références cadastrales et surfaces	Estimation du service des Domaines	Prix fixé par la CCVL	Prix total	Observations
Parcelle de terrain en vue de	C 81 de 10750 m ²	11 € le m ²	11 € le m ²	118 250 €	Acquisition par la CCVL auprès



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

l'extension du PAE Clapeloup à Ste Consorcel					des consorts BOST pour l'extension du PAE de Clapeloup à Ste Consorcel
Parcelles de terrain en vue de l'extension du PAE Clapeloup à Ste Consorcel	C320 de 859 m ² C439 de 3131 m ² soit un total de 3990 m ²	11 € le m ²	11 € le m ²	43 890 €	Acquisition par la CCVL auprès de la commune de Sainte-Consorcel pour l'extension du PAE de Clapeloup à Ste Consorcel
Acquisition en VEFA	Local de 169.33 m ² et terrasse de 65.40 m ²	1 230 € H.T. le m ²	1 230 € H.T. le m ²	208 275.90 € H.T. soit 249 931.85 € TTC	Acquisition auprès de OPSIEPROM pour la création d'une annexe à l'EAJE « la Colombe » à Grézieu la Varenne

3- TRANSFERT DE PROPRIETE

Nature de l'acte	Acquéreur	Cédant	Parcelles	Observations
Transfert de propriété	CCVL	SIGGOL	Parcelle AC 605 de 1 255 m ² 12 rue du Dronaud (logements et garages) Parcelle AC 689 de 345 m ² le Bourg (propriété non bâtie)	Transfert de propriété suite à la dissolution du SIGGOL et à la reprise de la compétence « Gestion des bâtiments de la gendarmerie de l'ouest lyonnais » par la CCVL le 1/1/2014.

4- DROITS REELS IMMOBILIERS

Nature de l'acte	Bailleur	Preneur	Parcelles	Observations
------------------	----------	---------	-----------	--------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Bail emphytéotique	Commune de Vaugneray	CCVL	Parcelle AC 387 de 4 712 m ² rue des écoles à Vaugneray	Transfert du bail à la CCVL à la suite de la dissolution du SIGGOL et à la reprise de la compétence « Gestion des bâtiments de la gendarmerie de l'ouest lyonnais » par la CCVL le 1/1/2014.
--------------------	----------------------	------	--	--

3. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

La sauvegarde de l'environnement est une préoccupation forte de la CCVL qui souhaite s'inscrire dans une politique de développement durable en matière d'aménagement de son territoire. Parallèlement, le Département du Rhône mène depuis 1991 des actions de préservation et de valorisation des milieux naturels à travers la politique des ENS, sites présentant une valeur patrimoniale au regard de caractéristiques paysagères, de la faune ou de la flore. En 2003-2004, le Département a élaboré un plan de gestion et de mise en valeur à l'échelle des 11 ENS de l'Ouest Lyonnais. Sur la CCVL, deux sites sont gérés au titre de la politique des ENS du Rhône :

- le site du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier,
- le site des Crêts boisés.

a) Le site du Plateau de Méginand et des Vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier

Un plan de gestion et de mise en valeur des sites du plateau de Méginand et du Vallon du Charbonnières a été défini en 2008, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales et des usagers des sites.

La CCVL poursuit les animations pédagogiques avec les écoles des communes membres de la CCVL qui le souhaitent. Il s'agit d'animations de découverte et de sensibilisation à la protection de cet ENS.

Pour l'année scolaire 2014/2015, cinquième année de réalisation de ce programme, 13 classes du territoire ont participé aux animations, représentant environ 340 élèves issus de 5 écoles. Un forum de restitution a eu lieu en juin à la salle des fêtes de Pollionnay. Cette manifestation a été l'occasion de valoriser et de présenter aux parents le travail réalisé par leurs enfants. Elle a également permis de sensibiliser les parents aux richesses naturelles du territoire et à la nécessité de les protéger.

b) La Mine du Verdy à Pollionnay

La CCVL dispose d'une réserve naturelle régionale sur son territoire : la Mine du Verdy, située sur la commune de Pollionnay.

La Région Rhône-Alpes, a sollicité la CCVL pour proposer ce type d'animations aux écoles primaires du territoire.

En 2015, 8 classes de différentes écoles de la CCVL (4 de Brindas, 3 de Grézieu la Varenne et 1 d'Yzeron, soit 160 enfants) ont suivi ces animations. Pour ces animations et la réalisation d'un film, la CCVL a versé une subvention d'un montant de 5 465 € à la FRAPNA et a conclu la convention d'objectifs correspondante.

c) Plan local d'urbanisme de la commune de Pollionnay

La CCVL a été invitée à donner son avis sur le PLU de la commune de Pollionnay, arrêté par délibération du 28 septembre 2015. Le conseil a émis un avis favorable sur ce PLU lors de sa séance du 5 novembre 2015 tout en formulant des remarques qui ne sont pas d'ordre général mais portent sur des points particuliers relevant de sa compétence.

d) Hôpital Antoine Charial à Francheville

A la suite de l'annonce parue dans la presse de la fermeture de l'hôpital gériatrique « Antoine Charial » situé à Francheville, le conseil de communauté a décidé de voter fin 2015 une motion exprimant le désaccord des élus de l'ouest lyonnais avec cette décision. Les élus ont insisté notamment sur le service rendu aux habitants du territoire de la CCVL, soulignant les conséquences importantes :

Cette motion a été envoyée dès son adoption en décembre 2015 aux Hospices Civils de Lyon d'une part et à l'Agence Régionale de Santé, d'autres part.

e) Aide aux transports

Jusqu'au 30 juin 2015, les résidents du Foyer de Vie pour adultes handicapés « Résidence l'Yzeron » utilisaient régulièrement le service des transports à la demande (TAD) organisé par le Département du Rhône. Suite à l'arrêt du service au 1er juillet 2015 par le Département du Rhône, l'association a sollicité une aide de la CCVL. Lors du conseil du 9 juillet 2015, les élus de la CCVL ont décidé d'attribuer une subvention de 3 600 € à l'association « Autres horizons » et ont approuvé la convention d'objectifs correspondante.

V. Développement Economique

COMPETENCE OBLIGATOIRE

La CCVL compte environ **1 750 entreprises** principalement liées aux secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de la santé. Les entreprises sont en majorité des PME-PMI employant moins de 10 salariés. Elles sont localisées en centre bourg, dans les hameaux ou dans les parcs d'activités économiques. Ces derniers sont au nombre de 11, dont 9 d'intérêt communautaire (gestion assurée par la CCVL). Ils ne sont pas spécialisés et accueillent des entreprises industrielles et artisanales, sauf pour le parc d'activités de Maison-Blanche sur la commune de Vaugneray destiné aux activités tertiaires (bureaux, services, laboratoires). Les entreprises agricoles, environ 280, sont spécialisées pour plus de la moitié dans la culture céréalière (31 %) et dans la production fruitière (26 %). L'élevage tient aussi une place importante avec 36 exploitations (surtout l'élevage de bovins).

Les parcs d'activités économiques sont particulièrement bien situés, proches des principaux axes routiers et de l'agglomération lyonnaise (15 km environ).

Les Andrés (Brindas) : 11 ha -70 entreprises artisanales et industrielles essentiellement.

Le Milon (Brindas) : 2 ha - 2 entreprises.

Les Ferrières (Grézieu la Varenne) : 3,10 ha -19 entreprises à proximité du centre bourg.

Les Lats (Messimy) : 27 ha -60 entreprises de tout type et de tailles très différentes dont un pôle pharmaceutique important.

Clape Loup (Sainte-Consorce) : 13 ha - homogénéité dans la taille de sa trentaine d'entreprises.

Près de la Cour (Thurins) : 1,3 ha - 6 entreprises de services essentiellement.

La Tuilière (Thurins) : 3 ha - une vingtaine de petites entreprises dans une commune encore très agricole.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

Les Deux Vallées (Vaugneray) : 6,5 ha - une quarantaine de PMI-PME et d'entreprises artisanales.

Maison-Blanche (Vaugneray) : 1,1 ha -15 entreprises tertiaires.

1. SOLIDARITE-EMPLOIS

La CCVL dispose de la compétence « soutien à l'action locale pour l'emploi ». L'association SOLIDARITE-EMPLOIS est un partenaire adapté pour l'aide à l'emploi de proximité, compte tenu de son expérience dans ce domaine. Aussi, la CCVL apporte un soutien financier à cette association depuis de nombreuses années. Pour 2015, la subvention versée par la CCVL a été fixée à 35 360 €.

2. SOLEN

Un « Chrono Rés'O » a été organisé par la Fédération SOLEN le 19 mai 2015 sur le territoire de la CCVL. Cette manifestation a pour but de mettre en lien différentes entreprises sur le territoire, sur le modèle d'un « speed dating ». Ce « Chrono Rés'O » a réuni 34 entreprises.

3. AUTRES PARTENAIRES

La CCVL apporte son aide financière à différentes associations dans le domaine du développement économique et de l'emploi. Pour l'exercice 2015, les subventions suivantes ont été attribuées :

- **Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais** : abondement de 1 000 € au « Fonds d'Aides aux Jeunes » spécifique à la CCVL
- **Association des Professionnels et Indépendants de Vaugneray** : soutien du Forum des Métiers organisé à Vaugneray via une aide de 1 000 €
- **Sud-Ouest Emploi** : déploiement du dispositif régional Securise'RA sur le territoire de la CCVL via une subvention de 5 000 €
- **Rhône Développement Initiatives** : abondement de 6 000 € au fonds de garantie de France Active

4. JOURNEE PROXIMITE EMPLOI FORMATION

La JPEF est organisée en partenariat avec la COPAMO. Ce forum de l'emploi permet d'accompagner les personnes en recherche de solutions professionnelles ainsi que les entreprises du territoire en recherche de collaborateurs. Environ 160 offres d'emplois étaient proposées lors de cette édition.

5. FORUM SERVICES A LA PERSONNE

Les Pôles Emplois de Tassin et d'Oullins organisent en partenariat avec la CCVL depuis 2012 un Forum Services à la Personne à la salle des fêtes de Brindas. Ce forum s'est déroulé le vendredi 3 avril 2015 de 9 h à 15 h. La CCVL apporte depuis 3 ans une aide logistique pour l'organisation de ce forum.

VI. Politique du logement et cadre de vie

COMPETENCE OPTIONNELLE

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la CCVL entend agir suivant deux axes principaux :

- répondre aux besoins des habitants en matière de logements ;
- intégrer le développement durable dans les projets de construction de logements.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un instrument de prévision et de programmation visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale. Le deuxième programme a été élaboré pour une durée de 6 ans et a expiré fin 2013.

Depuis 2014, la CCVL est dans la réalisation de son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire.

Pour mémoire, les 6 orientations du PLH 2014/2019 sont les suivantes :

- poursuivre les efforts en matière de maîtrise du développement du territoire
 - intensifier la diversification de l'offre de logements
 - poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques
 - persévérer dans la mise en place d'une politique foncière active
 - continuer à promouvoir le développement durable
- prolonger le pilotage et l'accompagnement de la mise en œuvre du PLH

et les 16 actions du PLH 2014/2019 sont les suivantes :

- s'engager sur des objectifs de production territorialisés
- financer la production de logements locatifs sociaux
- mobiliser le parc privé pour développer l'offre locative aidée
 - soutenir l'accession sociale à la propriété
- renforcer le partenariat et les actions en direction des ménages en situation de précarité
 - répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées
 - améliorer l'accès au logement des jeunes
 - compléter l'offre en hébergement d'urgence
- s'assurer que l'aire d'accueil des Gens du voyage de Brindas répond au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
 - travailler sur les formes urbaines et les densités
- mettre à jour le potentiel foncier mobilisable et stratégique (en lien avec l'EPORA)
 - améliorer le parc existant
- mettre en place une bonification pour promouvoir des projets exemplaires à l'échelle de la CCVL
 - conforter le pilotage opérationnel et réactif du PLH
- assurer le suivi et l'observation de la politique de l'habitat de la Communauté de communes
 - mieux communiquer autour du PLH.

1. BILAN ANNUEL DU PLH POUR L'ANNEE 2015

Bilan de la production de logements par commune 2015 (source : PC hors contentieux)

Communes	Polarités SCOT	NBRE TOTAL DE LOGEMENTS		Nbre de logements individuels purs		Nbre de logements individuels groupés		Nbre de logements collectifs	
		OBJECTIF PLH ANNUEL (maxi)	BILAN PC HORS CONTENTIEUX 2015	Objectif PLH annuel (maxi)	Bilan PC hors contentieux 2015	Objectif PLH annuel (mini)	Bilan PC hors contentieux 2015	Objectif PLH annuel (mini)	Bilan PC hors contentieux 2015
Brindas	2	38	135	10	32	17	11	11	92
Grézieu-la-Varenne	2	28	73	7	22	12	0	9	51



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Bilan des subventions attribuées pour la production de logements sociaux en 2015

Vaugneray	2	39	89	10	33	18	27	11	29
Messimy	3	25	9	6	9	11	0	8	0
Pollionnay	3	10	90	3	15	4	0	3	75
Sainte-Consorte	3	11	21	3	7	5	14	3	0
Thurins	3	28	25	7	9	13	1	8	15
Yzeron	4	12	1	5	1	4	0	3	0
CCVL		191	443	51	128	84	53	56	262

Bilan des

Opérateur	Commune	Adresse	Nb de LLS	PLS	PLUS	PLAI	Montant subvention CCVL	Montant subvention communale
OPAC du Rhône	POLLIONNAY	Rue des écoles « L'Orée du Parc »	21		16	5	42 000 €	néant
VILOGIA	GREZIEU-LA-VARENNE	12 route des Attignies	6	6			8 000 €	0 €
SEMCODA	VAUGNERAY	Domaine de la Bavodière	4		2	2	0 €	4 000 €
Clinique de Vaugneray	VAUGNERAY	Place de l'Eglise	15	15			22 000 €	8 000 €
OPAC Rhône	GREZIEU-LA-VARENNE	16 rue du Crest	53	20	25	8	0 €	0 €
OPAC Rhône	VAUGNERAY	Lotissement Montferrat	14		10	4	0 €	28 000 €
TOTAL			113	41	53	19	72 000 €	40 000 €
OBJECTIF ANNUEL PLH			67	7 (10% maxi)	43 (65% min)	17 (25% min)		

subventions attribuées pour soutenir l'accès social à la propriété en 2015

nbre de personnes dans le foyer	Commune	Type d'opération	Descriptif de l'opération	Surface habitable	Superficie du terrain	Typologie	Montant de l'opération	Montant du PTZ +	Montant subvention CCVL
2	Grézieu	acquisition en VEFA	maison individuelle groupée	87,34 m ²	287 m ²	T4	227 000 €	49 140 €	4 000 €
1	Brindas	acquisition en VEFA	appartement	34,83 m ²	/	T1	113 210 €	28 600 €	4 000 €
1	Grézieu	acquisition en VEFA	appartement	48 m ²	/	T2	173 995 €	35 100 €	4 000 €
2	Brindas	acquisition en VEFA	appartement	58,6 m ²	/	T3 en duplex	177 496 €	44 720 €	4 000 €
1	Vaugneray	acquisition en VEFA	appartement	64,55 m ²	/	T3	213 000 €	35 100 €	4 000 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

4	Brindas	acquisition en VEFA	maison individuelle groupée	90 m ²	154 m ²	T4	244 000 €	60 320 €	4 000 €
3	Brindas	acquisition en VEFA	maison individuelle groupée	95 m ²	233 m ²	T4	260 832 €	59 800 €	4 000 €
2	Vaugneray	acquisition en VEFA	maison individuelle groupée	91,59 m ²	209 m ²	T5	267 000 €	49 140 €	4 000 €
TOTAL									32 000 €

2. GARANTIE D'EMPRUNT

Le conseil de la CCVL a approuvé un règlement relatif à l'octroi de garanties d'emprunts dans le cadre d'opérations de création de logements locatifs sociaux lors de sa séance du 4 juin 2015. La CCVL accorde sa garantie dans la limite de 50 % du capital emprunté, sous réserve de l'apport d'une garantie complémentaire par la commune d'implantation de l'opération égale à celle de la Communauté de Communes.

Au cours de l'année 2015, la CCVL a garanti un emprunt de la SEMCODA pour une opération d'acquisition en état futur d'achèvement de 4 logements locatifs sociaux (2 PLUS et 2 PLAI), Domaine de la Baviodière à Vaugneray.

3. PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATIONS DES DEMANDEURS

La loi ALUR prévoit l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs (PPGDLSID) par tout EPCI doté d'un PLH. Le conseil de communauté, lors de sa séance du 10 décembre 2015, a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Il est élaboré pour une période de 6 ans, en partenariat notamment avec les bailleurs sociaux et les services de l'Etat, vise notamment à :

- organiser la gestion partagée des demandes de logement social,
- configurer le service d'accueil et d'information des demandeurs, les modalités locales d'enregistrement de la demande de logement social et la répartition territoriale des guichets d'enregistrement existants ou à créer,
- préciser le délai maximal dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu après l'enregistrement de sa demande et les acteurs en charge de recevoir les demandeurs.

VII. Culture

COMPETENCE OPTIONNELLE

La CCVL compte trois établissements culturels sur son territoire : le Musée Théâtre Guignol à Brindas, le Musée Antoine Brun à Sainte Consorce et la Maison du Blanchisseur à Grézieu la Varenne. Les deux premiers sont gérés par la CCVL, le troisième est géré par une association qui assure les permanences et la CCVL intervient sur le plan financier en versant chaque année une subvention.

1. MUSEE THEATRE GUIGNOL A BRINDAS

En 2015, la saison du théâtre dont la programmation est assurée par le Grand Manitou

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Deux conventions pour l'accueil de résidences d'artistes au Musée Théâtre Guignol ont été conclues à Brindas avec l'association LE MONTREUR NDG :
La CCVL a organisé des spectacles de marionnettes au Musée Théâtre Guignol les dimanches et pendant les petites vacances scolaires. Pour cela, elle a eu recours à un prestataire spécialisé, en l'occurrence la Compagnie ART TOUPAN.

2. MUSEE ANTOINE BRUN

En 2015, des ateliers ont été systématiquement proposés lors des vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint avec des thèmes différents. Les animations dans le cadre des Estivales 2015 ont été l'occasion de participer à une animation KAPLA et de réaliser des croquis d'architecture à la manière d'Antoine Brun.

3. MAISON DU BLANCHISSEUR A GREZIEU LA VARENNE

La Maison du Blanchisseur située à Grézieu la Varenne est ouverte aux individuels le 4ème dimanche de chaque mois de 14 h à 18 h ainsi qu'aux groupes en semaine sur demande. Les permanences sont assurées par les membres de l'association des Amis de la Maison du Blanchisseur. La CCVL organise également des animations à l'occasion de la Nuit des Musées ainsi que des Journées Européennes du Patrimoine. Dans le cadre des Estivales 2015, les visiteurs ont pu participer à un atelier de fabrication de lessive artisanale au savon de Marseille.

4. CONVENTION ART ET SAVOIR – PARTENARIAT « CULTURE POUR TOUS »

Dans le cadre de la gestion par la CCVL du Musée Théâtre Guignol situé à Brindas, une convention a été conclue avec la Région Rhône-Alpes afin d'intégrer la liste des partenaires auprès desquels peut être utilisée la carte « M'ra ». Il est à noter que cette convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre la Région Rhône-Alpes et les partenaires rhônalpins de l'avantage « art et savoir ».

D'autre part, la CCVL a conventionné pour la saison 2015/2016 avec l'association CULTURE POUR TOUS qui a pour but de lutter contre l'exclusion en facilitant l'accès à l'art et à la culture en s'appuyant sur un réseau d'acteurs mobilisés.

5. SAISON CULTURELLE « INTER'VAL D'AUTOMNE 2015 »

Organisée par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais en partenariat avec les associations locales, la saison culturelle Inter'Val d'Automne a présenté sa 13ème édition en 2015. Le but de cette saison est d'accueillir et de fédérer les initiatives culturelles locales et de proposer à la population une programmation de spectacles vivants variés. La soirée s'est achevée par une prestation du groupe Minor Sing.

Sur le plan technique, la CCVL a conclu deux marchés avec des prestataires spécialisés :

- Le marché « régie technique - son et lumières » avec Concert Systèmes pour un montant de 34 993 € HT
- Le marché « contrat technique - sécurité » avec DEKRA pour un montant de 875 € HT.

Solange DUPUICH déplore que le budget INTER'VAL ne soit pas dissocié du budget sport dans la présentation financière.

f) Aide aux associations

Dans le cadre du festival Inter'Val d'Automne 2015, une subvention de 200 € a été attribuée aux associations participantes afin de leur apporter un soutien dans leurs actions de communication. 13 associations en ont bénéficié représentant un montant total de 2 600 €.

6. RESEAU DES MEDIATHEQUES

Dans le cadre du réseau des médiathèques de l'ouest lyonnais, une soirée a été organisée le 13 mars 2015 à Marcy l'Etoile. Le spectacle « Au Vent Mauvais » a été diffusé par le producteur EURL MELODYN PRODUCTIONS avec qui la CCVL a conclu un contrat de cession, pour un montant de 4200 € HT.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Chaque année, la CCVL verse des subventions de fonctionnement ou d'investissement à des associations du territoire qui travaillent en collaboration avec la Communauté de Communes.

Au titre de l'année 2015, différentes associations en ont bénéficié

La Palette Brindasienne	1 000 €
Association du Musée Antoine Brun	500 €
L'Araire	11 000 €
L'Araire pour projection d'un film au Cinéval	550 €
Association des Amoureux du Livre	400 €
La Maison du Blanchisseur	2 000 €
Amis de la Chapelle de Larny	800 €
Association Geneviève Dumont	2 000 €.

VIII. Environnement

COMPETENCE OPTIONNELLE

1. DECHETERIE INTERCOMMUNALE

La CCVL a confié, par voie de marché public, la gestion et l'exploitation de la déchèterie intercommunale située PAE des Deux Vallées à Vaugneray à la société COVED. Le nouveau marché a pris effet au 1er janvier 2013 pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois pour une année supplémentaire. Pour mémoire, le montant forfaitaire annuel (avec option en moins-value) est de 501 523,99 € HT, les prestations complémentaires à prix unitaires étant estimées à 40.235 € HT par an.

A noter que suite à l'extension de la déchetterie réalisée en 2012 et à la mise en place du système d'accès informatisé, il est à noter un fonctionnement optimal de cet équipement, plus facile d'accès pour les usagers, apportant un service de meilleure qualité et facilitant également le travail des agents de la société l'exploitant.

2. COLLECTE ET INCINERATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'incinération des déchets collectés sur le territoire de la CCVL est effectuée dans des installations appartenant au Grand Lyon. Pour mémoire, il s'agit d'un marché à prix unitaires appliqués aux quantités réelles constatées, à effet au 1er janvier 2012, conclu pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

La Métropole de Lyon ayant notifié à la CCVL une baisse du prix unitaire pour l'incinération des déchets ménagers applicable au 1er janvier 2015, un avenant au marché précité a été conclu pour fixer le prix d'incinération des déchets ménagers, comme suit :

- année 2015 : 79 € H.T.
- année 2016 : 80,58 € H.T.
- année 2017 : 82,19 € H.T.

3. REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES, DECHETS ET RESIDUS

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016 Tableau de répartition des parts



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

PARTICULIERS		
Nombre de personnes vivant au foyer	Nombre de parts de redevance affecté	Montant correspondant
1 personne	0,8 part	96 €
2 personnes	1 part	120 €
3 personnes ou plus	1,3 part	156 €
Résidence secondaire (quel que soit le nombre de personnes)	1 part	120 €
Résidences non accessibles aux camions de collecte pour l'ensemble des déchets (limite de propriété située à 200 mètres et plus du point de ramassage agréé par la CCVL)		
1 personne	80% de 0,8 part	76.80 €
2 personnes	80% de 1 part	96.00 €
3 personnes ou plus	80% de 1,3 part	124.80 €
Résidence secondaire (quel que soit le nombre de personnes)	80% de 1 part	96.00 €

ENTREPRISES, AUTRES ACTEURS ECONOMIQUES ET COLLECTIVITES (référéncées sur la liste jointe en annexe 2)			
Catégorie de facturation et dénomination		Nombre de parts de redevance affecté	Montant correspondant
1	Gîtes et chambres d'hôtes, commerces non alimentaires, professions libérales, activités tertiaires, activités spécifiques et syndicats intercommunaux	0,5 part	60,00 €
2	Etablissements médico-sociaux	1/3 de part par lit	40.00 € par lit
3	- Equipements publics à la charge des communes - Equipements publics à la charge de la CCVL	- 1 part pour 100 habitants - 1 part pour 400 habitants	- 120,00 €/100 hab - 8301.90 €
4	Agriculteurs	0,3 part	36,00 €
5	Artisans, commerces alimentaires et autres acteurs économiques non référencés dans les catégories 1 à 4	De 1 part minimum à 8 parts maximum selon la quantité de déchets produits (1 part pour 100 litres par semaine en moyenne annuelle)	120,00 € minimum à 960,00 € maximum
Entreprise qui fournit une attestation de traitement des déchets liés à son activité – hors déchetterie intercommunale – et qui utilise le service public de collecte des déchets ménagers assimilés résiduels		0,5 part	60,00 €
Lieu d'exercice de l'activité économique non accessible aux camions de collecte pour l'ensemble des déchets (limite de propriété située à 200 mètres et plus du point de ramassage agréé par la CCVL)		80 % du montant théoriquement appliqué selon le barème ci-dessus, quelle que soit la catégorie de facturation	

Concernant le règlement de la REOM, et afin de permettre aux usagers le souhaitant de payer leur redevance en ligne, via un portail Internet, une convention a été conclue entre la CCVL et la Direction Générale des Finances. Ce mode de paiement est opérationnel depuis le printemps 2015.

Admissions en non-valeur

Chaque année, la CCVL enregistre un certain nombre d'impayés le conseil de communauté a décidé en 2015 d'admettre en non-valeur la somme de 1 255,96 €, correspondant à des redevances impayées pour les années 2010 à 2013. Par ailleurs, le conseil a constaté en 2015 des créances éteintes pour un montant de 1 844,27 €.

Reprise des matériaux

a) Papier

La CCVL assure la collecte et le tri des déchets ménagers et assimilés, notamment les papiers, journaux, magazines et prospectus provenant de la collecte sélective sur le territoire de la CCVL.

Pour l'année 2015, de nouvelles conditions été approuvée:

b) Verre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

Fin 2015, la CCVL a décidé de procéder au remplacement ou à l'implantation de silos à verre aériens sur le territoire de la CCVL. La durée du marché a été fixée à 2 ans avec possibilité de prolongation de l'exécution pour une année, soit au maximum 3 ans.

c) Lampes

La CCVL assure la collecte de différents déchets recyclables et notamment les lampes usagées.

Afin de poursuivre son partenariat avec la société RECYLUM une convention a été conclue entre la CCVL et la société RECYLUM d'une part, et la CCVL et OCAD 3 E d'autre part, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Gérard DUPLAT demande si tous les déchets peuvent être valorisés. Daniel MALOSSE répond que ce n'est pas systématique. Gérard DUPLAT constate que cela a un coût. Raymond MAZURAT note que cela évite d'incinérer. Olivier BEAU ajoute que cela permet de faire des économies de matière première. Raymond MAZURAT rappelle que valoriser la ferraille représente un coût qui n'est pas forcément rentable selon les périodes. Olivier DEROZARD demande ce qui se valorise le mieux : Daniel MALOSSE répond qu'il s'agit du verre, du carton et du papier.

9. BRIGADES VERTES

Comme chaque année, la CCVL a fait réaliser des travaux d'entretien de l'environnement sur le territoire des 8 communes membres de la CCVL par les équipes des « Brigades Vertes » dont le Département du Rhône a confié la gestion à l'association RHONE INSERTION ENVIRONNEMENT.

Un contrat d'offre de service du dispositif « Brigades Vertes – Brigades de Rivières » a été conclu entre la CCVL et l'association RHONE INSERTION ENVIRONNEMENT, définissant les modalités d'intervention des Brigades Vertes pour l'année 2015.

10. TRANSITION ENERGETIQUE

Le conseil de communauté, réuni le 24 septembre 2015, a apporté son soutien à la candidature du territoire de l'Ouest Lyonnais, portée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire à Energie Positive » (TEPOS). Il a également décidé de participer à l'atteinte des objectifs fixés dans la candidature par la mise en œuvre d'actions.

IX. Equipements communautaires

La CCVL possède différents équipements communautaires dans ses divers domaines de compétences : sports et loisirs, culture, développement économique, environnement, enfance et jeunesse. Elle se doit donc d'en assurer la gestion et l'entretien. Pour cela, elle a recours, en fonction des besoins, à des prestataires spécialisés. Au cours de l'année 2015, le conseil de communauté et le bureau communautaire ont approuvé différents marchés à effet d'entretenir ou d'améliorer ses équipements.

1. PISCINE INTERCOMMUNALE DES VALLONS DU LYONNAIS A VAUGNERAY

La CCVL a décidé de conclure un marché de travaux avec l'entreprise ETE pour le remplacement de l'armoire électrique pour le traitement d'eau de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray, Ce marché s'est élevé à un montant de 28 811 € HT.

2. EXTENSION DES BUREAUX DE LA CCVL

La CCVL ayant décidé de procéder à l'extension de ses bureaux administratifs afin de répondre à de nouveaux besoins, et après consultation, le bureau communautaire, réuni le 8 octobre 2015, a approuvé un marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec le bureau DASSONVILLE ET DALMAIS Architectes pour un montant de 93 650 € HT, comprenant les missions DIAG, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR et OPC.

X. Enfance

COMPETENCE FACULTATIVE

1 CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE (CEJ)

Le précédent CEJ étant arrivé à expiration le 31 décembre 2014, la CCVL a décidé de conclure un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF du Rhône pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018. Ce CEJ comprend aussi bien des fiches actions communautaires que communales. Aussi, le partenariat avec la MSA du Rhône a été reconduit sur la même période et le taux de la participation financière de la MSA a été fixé à 3,23 % du montant de la participation de la CAF (PSEJ), correspondant au taux de population agricole familiale du territoire de la CCVL.

a) Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

La CCVL compte, depuis 2009, 4 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur son territoire. La gestion de ces EAJE est confiée à des prestataires spécialisés dans ce domaine par voie de marché public.

Les prix 2015 entérinés par voie d'avenant sont les suivants :

- « Au Brind'Enfants » à Brindas : Association AGDS
 - o prix définitif 2015 : 140 807,95 €
- « La Colombe » à Grézieu la Varenne : Association ALFA 3 A
 - o prix définitif 2015 : 134 410,11 €
- « La Chaussonnière » à Messimy : Association AGDS
 - o prix définitif 2015 : 137 711,05 €
- « Le Petit Prince et la Rose » à Ste Consorce : Association AGDS
 - o prix définitif 2015 : 134 101,28 €

b) Les relais assistantes maternelles (RAM)

Par ailleurs, la CCVL assure également la gestion de trois relais assistantes maternelles :

- « Les P'tits Pouces » à Messimy : exploitation assurée par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais (MPEVL) à Messimy
 - o prix définitif 2015 : 49 700 €
- « Le Monde de Zébulon » et « Val Petite Enfance » (relais itinérant) à Vaugneray : exploitation assurée pour les 2 relais par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais (MPEVL) à Vaugneray
 - o prix définitif 2015 : 93 811,47 €

2 UNE CINQUIEME JOURNEE PETITE ENFANCE EN 2015

L'année 2011 avait vu la mise en place d'une première Journée Petite Enfance, fruit du travail partenarial entre l'ensemble des structures petite enfance de la CCVL (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et Relais Assistants Maternels), des assistantes maternelles, ainsi que des professionnels de la PMI et des Centres de loisirs intercommunaux. Au cours de cette journée, 35 professionnels de la Petite Enfance ont œuvré pour offrir aux habitants 4 ateliers destinés aux 0-6 ans. 233 adultes et 216 enfants ont profité de ces activités.

3 EXTENSION DE L'EAJE « LA COLOMBE » A GREZIEU LA VARENNE

La CCVL a décidé antérieurement de créer une annexe à l'établissement « La Colombe » afin de créer 16 places de garde supplémentaires. Courant 2015, les travaux ont été réalisés par différentes entreprises spécialisées retenues par voie de marché public.

N° du lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT
1	Menuiseries extérieures aluminium	DMR	27 950,00
2	Plâtrerie – peinture	LARDY	16 977,20
3	« Menuiseries intérieures bois »	CHARDON SERGE	20 771,00
4	Carrelage	LA	7 351,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

		RHODANIENNE DE CARRELAGE	
5	Sols minces	COURBIERE ET FILS	4 752,11
6	Serrurerie	CLOSSUR	18 631,44
7	Electricité	ECOL	19 889,20
8	Plomberie – chauffage – ventilation	DUBOST RECORBET	37 968,41
9	Electroménager	CUNY	6 770,00
10	Mobilier	MATHOU	15 635,48
		TOTAL GENERAL	155 924,84

Puis, en cours de la réalisation des travaux, différents avenants ont été conclus :

N° du lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant de l'avenant n° 1 en € HT	Montant du marché après avenant en € HT
1	Menuiseries extérieures aluminium	DMR	+ 1 956,00	29 906,00
2	Plâtrerie-peinture	LARDY	+ 962,80	17 940,00
3	Menuiseries bois	CHARDON	+ 232,00	21 003,00
6	Serrurerie	CLOSSUR	-4 701,92	13 929,52
7	Electricité	ECOL	+ 733,80	20 623,00
8	Plomberie – chauffage - ventilation	DUBOST-RECORBET	+ 986,24	38 954,65
9	Electroménager	CUNY	+ 850,00	7 620,00

Toujours dans le cadre de ce projet, lors de sa séance du 24 septembre 2015, le conseil de communauté a approuvé la cession gratuite intervenant entre la commune de Grézieu la Varenne et la CCVL d'une parcelle de terrain destinée à construire une cour extérieure à l'annexe de l'EAJE « La Colombe », d'une superficie de 148 m², cadastrée numéro 2215 de la section B lot A.

XI. Jeunesse

COMPETENCE FACULTATIVE

1 ACTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Pour mémoire, trois groupes de travail ont été créés en 2010. Il s'agit de groupes portant sur la parentalité, les conduites à risque et les discriminations.

Dans ce cadre, la CCVL a financé partiellement ou en totalité les actions suivantes au cours de l'année 2015 :

- Conduites à risques

Les acteurs locaux ont mené, en 2014, une réflexion autour des outils numériques qui a abouti à l'organisation d'une action le 3 octobre 2015, journée dénommée « Connecté(e)s ? », organisée par la MJC de Brindas, en partenariat avec l'association « Fréquence école ».

Au cours de cette journée, ont été organisés des ateliers et des conférences sur les médias, les jeux vidéo et le numérique, à destination des familles, des adolescents et des enfants. Il s'agissait de réfléchir sur le thème du mieux vivre les écrans au quotidien et d'aider notamment les jeunes à construire leur propre point de vue.

La CCVL a contribué à cette action en attribuant une subvention de 1 700 € à la MJC de Brindas.

- **Lutte contre les discriminations**

Le 28 mars 2015, l'USOL a organisé une compétition dite « Battle de danse » qui s'est déroulée au gymnase Alain Mimoun à Brindas, permettant aux jeunes de deux compagnies de se retrouver (USOL Ouest Lyonnais et Compagnie Second Souffle de l'est lyonnais). La CCVL a décidé d'attribuer une subvention de 500 € à l'USOL pour cette action.

Les actions de la « Rentrée sans discriminations » de septembre-décembre :

Dans le cadre des actions organisées lors de la « rentrée sans discriminations », une représentation du spectacle « Le voyage de Tao » a eu lieu au théâtre le Griffon à Vaugneray, à l'initiative des deux centres de loisirs intercommunaux, moyennant un prix de 820 € TTC.

Une présentation de l'exposition du Moutard « Egalité, parlons-en ! » a eu lieu du 12 au 16 octobre aux élèves de 6ème du Collège de Brindas, par les animateurs de la MJC de Brindas et de l'Espace Jeunes de Messimy.

Une soirée film-débat a eu lieu le vendredi 2 octobre à la Médiathèque de Thurins autour du film « La marche » (2013) de Nabil Ben Yadir (avec Olivier Gourmet, Tewfik Jallab).

Une conférence-échange sur « la liberté au rythme du blues » sur les codes utilisés par les esclaves dans leurs chants, a été organisée par la MJC de Thurins le samedi 7 novembre à la MJC de Vaugneray. Cette conférence a été animée par Lamia Dzanouni, attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Paris III.

Un débat citoyen par l'association « SOS racisme-Agir pour l'égalité » a eu lieu le mardi 24 novembre à la Médiathèque de Thurins sur la situation des territoires ruraux.

A la Médiathèque de Brindas le vendredi 23 octobre : Ciné'kids avec un film d'animation, à partir de 8 ans afin d'aborder les thèmes de la quête des origines, l'ouverture sur l'autre, la peur de l'inconnu, l'intégration, la capacité de changement de chacun, la naïveté, les apparences, la critique de l'information de masse...

A la Médiathèque de Thurins le vendredi 13 novembre : « L'heure du conte » de la médiathèque a traité des discriminations.

- **Séjour commun**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

Dans le cadre d'une action relevant des « projets communs » coordonnés par la CCVL en faveur des jeunes du territoire, deux séjours ont eu lieu en juillet 2015.

- un séjour commun des MJC de Thurins, Vaugneray et Brindas à Montrevel-en-Bresse (Ain) sur le thème de la nature du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2015 pour 24 jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Pour la réalisation de cette action commune, la CCVL a versé une subvention de 2 256 € à la MJC de Brindas.

- un séjour commun des MJC de Brindas, la MJC de Vaugneray et MJC de Chaponost, dans le Jura à Bellecin du lundi 20 au samedi 25 juillet 2015 pour 24 jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Pour la réalisation de cette action commune, la CCVL a versé une subvention de 565 € à la MJC de Vaugneray.

- **Bourse aux projets**

Dans le cadre de la bourse aux projets, la MJC de Vaugneray a sollicité la CCVL afin qu'elle lui verse une subvention pour l'organisation d'un séjour en Roumanie pour 12 jeunes du territoire, âgés de 13 à 17 ans, accompagnés de 2 animateurs, afin de découvrir la culture et le mode de vie roumains. Le bureau communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 800 € à la MJC de Vaugneray pour l'organisation de ce séjour.

2 LES CENTRES DE LOISIRS

Le conseil et le bureau communautaire ont pris, au cours de l'année 2015, différentes décisions concernant la gestion des services et équipements de la CCVL en matière de jeunesse.

a) Centre de loisirs « Ebulisphère » - Délégation de service public

Le 10 décembre 2015, le conseil a fixé à 154 330 € le montant de la délégation de service public pour l'année 2015, conclue avec la MJC de Vaugneray, gestionnaire de cet établissement.

b) Centre de loisirs « TYM »

En 2015, le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de 57 300 € à la MJC de Thurins pour la gestion du centre de loisirs TYM, à destination des enfants de 3 à 12 ans du territoire, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

c) MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA MJC DE VAUGNERAY

La CCVL a mis à disposition de la MJC de Vaugneray les installations de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais pour l'organisation d'animations de fin d'année les jeudis soirs du mois de juillet (9 juillet, 16 juillet, 23 juillet et 30 juillet 2015). Il s'agit de permettre à plusieurs structures 11-17 ans (MJC et Espaces Jeunes) de se retrouver avec une cinquantaine de jeunes pour une activité baignade en soirée.

d) LE PLANNING FAMILIAL

En 2015, la CCVL a attribué une subvention de 6 500 € au Planning Familial afin de financer des permanences régulières réalisées par la conseillère à la MFR de Sainte-Consoce, des actions ponctuelles dans les MJC et Espaces Jeunes, et le partenariat mené dans le cadre des projets liés aux groupes thématiques « conduites à risques » et « discriminations ».

XII. Sports – Loisirs

COMPETENCE FACULTATIVE

1. LA PISCINE INTERCOMMUNALE DES VALLONS DU LYONNAIS

a) Contrats de location des bassins aux clubs - saison 2015/2016 et tarifs

La CCVL a établi des contrats de location avec les clubs ou associations sportives souhaitant utiliser les locaux de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray. Ce sont 48 553 entrées d'adhérents d'associations diverses qui ont été enregistrées en 2015 à la piscine intercommunale à Vaugneray. Les contrats de location ont été approuvés par décision du bureau communautaire en date du 23 juillet 2015.

Pour mémoire, le nombre d'entrées des scolaires s'est élevé à 30 144 (primaires et collèves) et celui du grand public à 71 708 en 2015.

b) Convention d'occupation du domaine public (buvette de la piscine)

Afin d'apporter un service de restauration aux usagers de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray pendant la saison d'été, la CCVL a conclu une convention d'occupation du domaine public avec la société SAS O BAR JO pour une durée de 64 jours, du 29 juin 2015 au 31 août 2015, moyennant le versement d'une redevance de 4.500 €.

c) Sécurité de la piscine

Comme les années précédentes, la CCVL a eu recours en 2015 à une société pour assurer la surveillance et le gardiennage des bâtiments de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray pendant l'été 2015. En contrepartie, la CCVL a versé à la société COUP D'ŒIL SECURITE la somme de 13 073,56 € TTC.

2. LA PISCINE D'ETE A THURINS

La saison d'été 2015 à la piscine d'été située à Thurins a donné la fréquentation suivante :

- entrées adulte : 1 572
- entrées enfant : 1 281

Les activités dispensées ont été les suivantes :

- 2 séances de baptêmes de plongée sous-marine
- Mise à disposition gratuite de vélos aquatiques
- séances de water-polo pour les enfants

3. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Afin de permettre la pratique de certaines activités, la CCVL met ses installations à la disposition de clubs ou associations. C'est ainsi qu'en 2015, la FFSME, le Comité du Rhône de Water Polo, l'association « Entre les Mailles », l'association « Talent Factory », l'IME Teranga, le CATTP de Craponne ont pu bénéficier, par voie de convention, de mise à disposition de locaux.

4. GYMNASSE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET SALLE DE GYMNASIQUE D'INTERET COMMUNAL A BRINDAS

Dans le cadre des différentes manifestations organisées par des associations ou clubs du territoire, la CCVL a mis à disposition les locaux du gymnase Alain Mimoun situé à Brindas. C'est ainsi qu'en 2015, ont pu bénéficier de la mise à disposition de cet équipement l'association des pompiers de Brindas, PUSOL, l'association du Twirling Bâton, l'association AFM pour le Téléthon et l'école de la Tour de Brindas.

5. STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE) A POLLIONNAY ET SALLE HORS SAC

Afin d'achever la réalisation de cet équipement communautaire, la CCVL a conclu différents avenants aux marchés de travaux conclus antérieurement avec des entreprises spécialisées :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUGNERAY
(RHÔNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

N° du lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Montant du marché après avenant, en € HT
1	Voiries et réseaux divers	SOMALEF	62 065,75	5 917,50	67 983,25
2	Gros œuvre	BADOUT	68 253,98	1 489,73	69 743,71
3	Charpente bois	SMC 2	131 785,41 (+ avenant n°1 de 8800 € soit un total de 140 585,41 €)	2 000,00	142 585,41
4	Toiture étanchéité	SES	46 427,52	-8 435,50	37 992,02
6	Aménagements intérieurs	LARDY	36 106,63	2 417,60	38 524,23
7	Plomberie – chauffage VMC	FL ENERGIE	44 916,00	1 161,00	46 077,00
8	Electricité	ECOL	14 535,40	2 067,80	16 603,20

• **Fonctionnement**

Afin de développer la pratique de l'escalade sur le territoire communautaire, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et la MJC de Vaugneray ont mis en place un projet de développement et d'augmentation du nombre de licenciés dans le cadre du Plan National de développement des Structures Artificielles d'Escalade (PNSAE).

Cette structure étant destinée à l'apprentissage de l'escalade en club, dans le cadre scolaire et en compétition, ainsi qu'à un public plus large désireux de découvrir la discipline, une convention tripartite a été conclue entre la CCVL, la MJC de Vaugneray et la Fédération de la Montagne et de l'escalade (FFME) afin que cette dernière apporte son aide dans la conception technique de la SAE et participe au suivi de sa construction.

De plus, la CCVL a souhaité que cet équipement, situé à Pollionnay, à la limite des Crêts Boisés et constitutif de point de départ de nombreuses activités de pleine nature (randonnée pédestre, équestre, VTT, etc.) contribue au développement touristique de son territoire.

6. TERRAIN DE GLISSE A BRINDAS ET SKATEPARK A VAUGNERAY

La commune de Brindas a souhaité réaliser une aire de glisse à proximité du collège et du gymnase intercommunal, sur le secteur du Pontet, site déjà très fréquenté par de nombreux coureurs, le but étant également d'en faire un espace de rencontre intergénérationnel. Par ailleurs, la commune de Vaugneray a créé en 2014 un Skatepark communal, mais celui-ci occasionnant des nuisances sonores aux riverains, elle a sollicité la CCVL pour que cette dernière lui mette à disposition un terrain adapté situé à proximité des installations de loisirs communautaires, d'une surface de 450 m² pour l'implantation de cet équipement.

7. COURSE D'ORIENTATION A POLLIONNAY

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais a souhaité développer une activité de course et de randonnée d'orientation à destination des scolaires de son territoire, des compétiteurs licenciés, des randonneurs et d'un public plus large désireux de découvrir la discipline.

La course d'orientation se pratiquant à l'aide d'une carte topographique spécifique à la discipline, la CCVL a décidé de confier au Comité Départemental de Course d'Orientation la réalisation d'une carte sur laquelle apparaissent un parcours scolaire permanent à proximité du mur d'escalade et, en fonction des manifestations, des parcours temporaires.

8. SOUTIEN DE LA CCVL AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Des partenariats formalisés grâce à des conventions d'objectifs

Dans le but de contrôler la bonne utilisation des fonds publics et de ne pas être seulement un financeur, la CCVL a signé avec chaque association organisatrice d'événements, une convention d'objectifs. Celles-ci définissent les objectifs à atteindre par chacun des partenaires et un bilan doit être fourni par l'association à la CCVL pour justifier de l'utilisation des fonds.

g) Val'Lyonnaise - 14^{ème} édition

Cette épreuve, largement soutenue par la CCVL, est désormais devenue incontournable pour tous les amateurs de marche et course à pieds. En 2015, la CCVL a versé une subvention de 6 500 € pour l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulée le 25 octobre.

h) Sainte Consorce BMX Team (ex Club Cycliste Intercommunal des Vallons du Lyonnais)

Le club BMX Team a sollicité et obtenu une subvention de 1000 € de la CCVL pour l'organisation des championnats du Rhône en 2015.

i) FCVL

Cette association a organisé un tournoi de football à Messimy les 13 et 14 juin 2015. La CCVL a soutenu cette action en apportant une subvention de 500 € au titre de l'année 2015.

j) Les Guignols des Vallons – ASB Cyclisme

Pour la quatrième année, en 2015, l'association ASB Cyclisme a organisé une manifestation sportive, comportant 7 montées cyclistes à destination d'Yzeron. Cette épreuve sportive s'est déroulée le 7 juin 2015. La CCVL a attribué une subvention de 1000 € à l'ASB Cyclisme pour soutenir cette manifestation se déroulant sur l'ensemble du territoire communautaire.

k) Association sportive de Brindas - UFOLEP

Cette association a organisé les 23 et 24 mai 2015 la demi-finale nationale de gymnastique artistique regroupant des représentants des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Paca. Outre la mise à disposition du gymnase, la CCVL a soutenu cette manifestation par l'attribution d'une subvention de 1 500 €.

XIII. Tourisme

COMPETENCE FACULTATIVE

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

Sur l'année 2015, 5624 personnes ont été accueillies à l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais (OTVL), soit une légère baisse d'environ 4.8% de la fréquentation par rapport à 2014. Cette baisse s'explique par un été moins riche en évènement qu'en 2014. (en 2014 : passage du Tour de France et Fête du Lac).
1262 demandes à distance (téléphone, mail, courrier) ont été traitées, contre 1629 en 2014. Le nombre important de demandes à distance en 2014 était lié à l'ouverture du réseau VTT.
Le nombre de jours d'ouverture au public a été de 192 jours.

2. CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OTVL

La CCVL a créé en 2010 un conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais (OTVL). Suite aux élections de 2014, une nouvelle désignation a été faite le 7 mai 2014, tout comme pour le Collège des professionnels, désigné pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une nouvelle durée de trois ans :

3. TAXE DE SEJOUR

La CCVL recouvre depuis 2001 la taxe de séjour auprès des hébergeurs du territoire communautaire.

Suite aux nouvelles dispositions législatives relatives à la taxe de séjour prévues dans la loi de Finances 2015, une modification a été approuvée par le conseil courant 2015. Les nouveaux tarifs, applicables au 1er juin 2015, sont repris dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	Tarifs au 1/1/2015
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,85 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,50 €
Hôtel et résidence de tourisme, villages vacances en attente de classement ou sans classement	0.50 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €

4. ANIMATIONS

Au cours de l'année 2015, l'OTVL a organisé différentes manifestations et animations :

- Une conférence sur les chemins de fer entre Rhône et Loire, le 20 janvier qui a réuni 49 personnes.
 - Balade en Vallons à Vaugneray, le 26 avril : 65 participants.
- Concours photos « Patrimoine des Vallons » du 15 avril au 31 octobre : 29 participants.
 - Les Estivales du 1^{er} juillet au 31 août : 625 participants.
 - Visites de la safranière à Pollionnay les 11 et 18 octobre : 50 participants.

5. EDITIONS

Afin de promouvoir le territoire des Vallons du Lyonnais, l'OTVL a procédé à diverses éditions au cours de l'année 2015 dont le calendrier des manifestations : 5 parutions dans l'année représentant au total 4000 exemplaires.

6. RANDOLAND

Depuis 2015, l'OTVL dispose de 3 circuits « Randoland » (communes d'Yzeron, de Messimy et de Grézieu la Varenne). Le jeu, construit comme un jeu de piste adapté à l'âge et au niveau scolaire des enfants, permet de leur faire découvrir la randonnée pédestre.

7. CIRCUITS VTT

Suite à la création de circuits VTT sur son territoire en 2013 en collaboration avec la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais (CCCL), une convention avait été conclue pour l'élaboration du site Internet. La CCCL, a la charge du serveur dédié à l'hébergement de ses sites internet, moyennant un montant forfaitaire annuel de 490 € HT. Par ailleurs, concernant l'entretien du réseau Val VTT, la CCVL a choisi d'en confier la mission à l'association Lyon VTT moyennant une subvention de 1 600 € pour l'année 2015. Le site internet www.val-vtt.fr reste très fréquenté avec un total de 55 304 pages vues.

8. EXPLOITATION DE LA BUVETTE AU LAC DU RONZEY

Afin de proposer un service de restauration à la maison du lac du Ronzey à Yzeron pendant la saison d'été 2015, une convention d'occupation du domaine public a été conclue avec la SARL MBS représentée par monsieur Bricage, pour la période du 15 avril 2015 au 31 octobre 2015, moyennant le versement d'une redevance de 8 000 €. Par ailleurs, une convention a été conclue pour l'exploitation de cet équipement les dimanches entre le 1er novembre 2015 et le 31 mars 2016, moyennant le versement d'une redevance de 1 000 €.

9. REGIE DE RECETTES

L'OTVL procède à la vente de différents produits, notamment les cartoguides de randonnées pédestres. Au cours de l'année 2015, une mise à jour des tarifs a été nécessaire. La liste des ouvrages en vente est donc la suivante :

N°	Nom du cartoguide	Tarif
N° 1	Vallons du Lyonnais	5 €
N° 2	Le Piemont Lyonnais	5 €
N° 3	Le Pays Mornantais et Givors Grigny	4 €
N° 4	Le Pays de l'Arbresle	5 €
N° 5	Le Pays du Bois d'Oingt	5 €
N° 6	Entre Azergues et Pierres Dorées	4 €
N° 7	Val d'Ozon et Balmes Dauphinoises	4 €
N° 8	Les Hauts du Lyonnais	5 €
N° 9	Le Franc Lyonnais	4 €
N° 10	Le Pays d'Amplepuis - Thizy autour du Lac des Sapins	4 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

N° 11	Beujolais entre Morgon et Vauxonne	4 €
N° 12	Le Pays de Chamousset en Lyonnais	4 €
N° 13	Terres de l'Est et du Velin	5 €
N° 14	La Haute Vallée d'Azergues	5 €
N° 15	Beujolais Val de Saône	5 €
	Escalade autour de Lyon	18 €
	Randoland (le livret)	2 €

10. RANDONNEES CONNECTEES

En 2015, la CCVL a décidé de la création de randonnées connectées sur son territoire. 3 parcours sont disponibles : « En marche avec Guignol à Yzeron », « Sur les hauteurs de Vaugneray », « Le barrage de Thurins ». De juillet à fin décembre, ces 3 circuits ont été téléchargés 686 fois.

**11. DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'OFFICE DE
TOURISME DE L'OUEST LYONNAIS**

La construction du bâtiment de l'OTOL implanté au Domaine de Lacroix-Laval avait comme objectif initial de promouvoir le tourisme à l'échelle de la CCVL et de 3 communes de l'Ouest Lyonnais situées sur le périmètre du Grand Lyon : Marcy l'Etoile, Charbonnières et la Tour de Salvagny.

Aussi, en qualité de nouveau propriétaire du terrain, la Métropole de Lyon a proposé de reprendre ce bâtiment pour le dédier à l'accueil des usagers du domaine de Lacroix-Laval et à la diffusion d'informations touristiques portant sur le territoire métropolitain.

Fin 2015, le conseil de communauté de la CCVL a approuvé la dissolution du Syndicat Mixte et la cession gratuite du bâtiment susmentionné à la Métropole de Lyon.

**XIV. Voirie
COMPETENCE OPTIONNELLE**

Chaque année, la CCVL a comme mission de réaliser des travaux de voirie de différentes natures : soit des travaux de création ou d'aménagement (investissement), soit des travaux d'entretien (fonctionnement).

Au cours de l'année 2015, plusieurs ouvrages ont été réalisés par des entreprises spécialisées suite à la passation de marchés publics.

1 TRAVAUX DE VOIRIE

a) Marchés de travaux

Au cours de l'année 2015, un marché à bons de commande « **petits travaux de voirie** », d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum, a été conclu avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE-ALPES AUVERGNE – ETS RHONE aux conditions suivantes :

- montant minimum : 150 000 € HT par an
- montant maximum : 700 000 € HT par an.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

Par ailleurs, des **travaux d'aménagements** ont été réalisés sur le territoire communautaire nécessitant conclusion de marchés ou d'avenants aux marchés ainsi que des conventions de partenariat avec différents organismes :

- A Brindas, RD 75 sur le secteur Saint Irénée : requalification de la route sur les communes de Brindas et Chaponost :
- A Brindas, chemin du Cherest : création d'un trottoir en co-maitrise d'ouvrage avec le Département
 - A Grézieu la Varenne, place des Anciens Combattants : création d'un parking
 - A Grézieu la Varenne, place des Anciens Combattants (tranche 2) : création d'un parking
- A Messimy, route du Moulin Rose (RD30) : création d'un trottoir en co-maitrise d'ouvrage avec le Département
 - A Vaugneray, chemin du Recret : création d'un réseau d'eaux pluviales
- A Vaugneray, carrefour de la Visitation (RD24) : aménagement du carrefour sous maîtrise d'ouvrage du Département
- A Vaugneray, rue du Chardonnet : la CCVL a décidé de réaliser des travaux de rénovation de chaussée et de création de places de parking.
- A Yzeron, chemin de la Brally : rénovation de la chaussée suite aux travaux du SIDESOL et du SIAHVY

Dans le cadre de l'entretien des ouvrages d'art, les travaux de **réparation de ponts** suivants ont été réalisés :

- Travaux de réparation sur les ponts situés chemin de la Rivière à Grézieu la Varenne et chemin des Granges à Messimy :

b) Marchés de maîtrise d'œuvre et de services

Dans le cadre de sa compétence « voirie », la CCVL réalise chaque année des travaux nécessitant au préalable des levés topographiques sur site.

Un marché de services à bons de commande, d'une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois, a été conclu avec le bureau d'études GEOA (Montant minimum : 4 000 € HT par an / Montant maximum : 12 000 € HT par an)

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de deux ouvrages d'art a été conclu avec la société Bâtiment Ouvrage d'Art Services (BOAS) pour un montant de 10 480 € HT. Cette mission comprend les phases AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR et concerne la réfection des ouvrages sur le pont de la route des Granges à Messimy et sur le pont du chemin de la Rivière à Grézieu la Varenne.

c) Signalisation horizontale et verticale

La CCVL avait conclu un marché à bons de commande avec l'entreprise ASUR le 11 juin 2013 pour la création et l'entretien de signalisation horizontale sur le territoire de la CCVL.

La société ASUR ayant été absorbée par l'entreprise MIDITRACAGE, le bureau communautaire a approuvé un avenant de transfert du marché d'entretien et de création de signalisation horizontale de la société ASUR à la société MIDITRACAGE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30**

D'autre part, dans le cadre de sa compétence « voirie », la CCVL procède à l'acquisition de panneaux de signalisation verticale et d'équipements de sécurité.

Le bureau communautaire a donc conclu un marché à bons de commande pour la fourniture de panneaux de signalisation verticale et d'équipements de sécurité avec la société GIROD, avec un montant minimum de 8 000 € HT par an, un montant maximum de 18 000 € HT par an, pour une durée de 4 ans.

2 FONDS DE CONCOURS

La CCVL a décidé de réaliser des travaux de voirie aux abords de la Place des Anciens Combattants à Grézieu-la-Varenne comportant la création d'un parking de 20 places d'une surface totale de 1390 m².

Pour ces travaux d'un montant total de 116 128,90 € HT, soit 139 354,68 € TTC, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la CCVL, la commune de Grézieu-la-Varenne a décidé de verser à la CCVL, un fonds de concours à hauteur de 48.798.17 €.

3 COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - AGENDA

En 2008, la CCVL a créé une commission intercommunale d'accessibilité qui se réunit régulièrement à la CCVL.

Aussi, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant la programmation suivante :

- le phasage annuel des travaux projetés pour le restaurant « Le Malval » à Vaugneray (engagement de la CCVL à réaliser sur une période de trois ans les travaux de mise en accessibilité non réalisés à ce jour moyennant un budget annuel de 15.000 € HT),
- une demande de dérogation pour deux équipements communautaires :
 - o le Musée Théâtre Guignol à Brindas
 - o l'établissement d'accueil du jeune enfant « La Chaussonnière » à Messimy, pour lesquels certains travaux d'accessibilité ne pourront pas être réalisés pour cause d'impossibilités techniques.

XV. Informatique

COMPETENCE FACULTATIVE

Dans le cadre de sa compétence « informatique et systèmes d'information », la CCVL assure le maintien à niveau et le développement des systèmes et des applications informatiques d'intérêt communautaire, tant au niveau de la CCVL qu'au niveau de ses communes membres.

1 MARCHES : ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE MATERIEL INFORMATIQUE ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

En 2014, la CCVL a procédé au renouvellement de ses logiciels de gestion communale ainsi que de ceux de ses 8 communes membres.

Suite à des modifications non prévues initialement, le conseil de communauté a approuvé, lors de sa séance du 9 avril 2015, deux avenants à ces marchés :

- Un avenant avec la société BERGER-LEVRAULT, d'une moins-value de 2 920 € HT,
- Un avenant avec la société CEGID, d'une plus-value de 11 000 € HT portant ainsi le montant du marché initial à 67 632,60 € HT.

Suite à la décision de créer un service commun « ressources humaines », il a été décidé de conclure un **marché complémentaire auprès de CIRIL** pour un montant de 29 335 € HT,

comprenant l'acquisition du logiciel de gestion « Ressources humaines » pour les communes de Vaugneray et Yzeron, une copie des bases pour les communes de Brindas et Grézieu la Varenne et la création d'un portail unique pour les 4 communes précitées ainsi que la CCVL.

Prestation de services informatiques

Lors de sa réunion du 10 décembre 2015, un nouveau marché de services à prix unitaires a été conclu avec la société COM6, avec une estimation fixée à 46 848,00 € HT par an, pour une durée de 2 ans.

2 MISE A DISPOSITION DE DONNEES GEOGRAPHIQUES INFORMATISEES

A la demande de différents prestataires, la CCVL leur met à disposition des données géographiques informatisées pour la réalisation d'études et/ou de travaux.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2015, différentes conventions ont été conclues par la CCVL :

- mise à disposition de données géographiques informatisées avec le bureau d'études SAMOP SAS concernant les bases de données cadastrales de la commune de Thurins, dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités économique communautaire de la Goyenche à Thurins,
- mise à disposition de données géographiques informatisées avec le bureau d'études SEGIC concernant les bases de données cadastrales de la commune de Messimy, dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités économique communautaire du Chazeau à Messimy,
- mise à disposition de données géographiques informatisées (plans cadastraux informatisés, matrices cadastrales, données PLU des communes) avec le SOL dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel « ADS » (Autorisations du Droit du Sol).

3 CONTRATS INFORMATIQUES

Afin d'assurer la formation d'agents sur l'application « Netagis Maps 13 », une convention de formation a été conclue pour un montant de 985 € TTC.

Concernant le marché conclu avec la société SMA NETAGIS, il a été décidé d'acquérir des prestations complémentaires au nombre de 5 (Administration déléguée - Mise à jour annuelle Edigéo et Majic III - Gestion et mise à jour IGN RGE - Gestion des connections WxS aux plateformes opendata - Publication initiale et mises à jour des fichiers SIG fournis) pour un montant de 1 590 € HT s'ajoutant au contrat initial de 3 670 € HT, portant donc le marché à 5 260 € HT.

Afin d'avoir recours à un prestataire spécialisé pour une mission d'hébergement mutualisé de site Internet, la CCVL a conclu un contrat d'hébergement H 30 auprès de la société NOE INTERACTIVE pour un montant de 1 080 € HT par an.

Enfin, il a été nécessaire de procéder à un changement de prestataire pour l'hébergement des boîtes à lettres électroniques de la CCVL et de ses communes membres. C'est ainsi qu'un marché pour la fourniture de 300 licences MS Exchange Office 365 auprès de la société COM 6 a été conclu pour un montant de 10 500 € HT.

XVI. COMMUNICATION Campagne de notoriété

Suite à la volonté politique de développer le tourisme sur le territoire des Vallons du Lyonnais, inscrite dans le plan de mandat, la CCVL a fait appel à une agence de communication afin de se faire accompagner dans la définition d'une stratégie de communication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

L'agence était chargée, dans un premier temps, de réaliser une étude stratégique et un diagnostic sur la notoriété actuelle des Vallons du Lyonnais ainsi que des propositions de slogan. L'agence de communication devait ensuite créer une charte graphique et des éléments de langage, avec pour une première utilisation la réalisation de l'affiche pour la Fête du Lac 2015.

Suite à l'annulation de ladite Fête du Lac, et les propositions de l'agence de communication n'ayant pas séduit les élus, il a été décidé de mettre fin à la prestation de l'agence de communication, la chargée de communication de la CCVL travaillant sur des pistes de campagne de notoriété.

« Quoi de 9 » en 2015

Le magazine intercommunal « Quoi de 9 ? » est imprimé en quadrichromie à 11.300 exemplaires. Il comprend environ 20 pages dont 4 pages pour le Tri Marrant, réservées au tri et au recyclage des déchets ménagers, en fonction des besoins de communication dans le cadre de la compétence « environnement ». En 2015, ce magazine a été publié trois fois :

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Communication n° 2016/12/03 Présentation du rapport d'activités du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) – Année 2015.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative **au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.**

Le rapport du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) est parvenu en Mairie le 10 Octobre 2016.

Les communes-membres du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières sont : Brindas, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, Grézieu-la-Varenne, La-Tour-de-Salvagny, Lentilly, Marcy L'Etoile, Montromant, Oullins, Pollionnay, Sainte Consorce, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Saint-Genis-Les-Ollières, Tassin la Demi-Lune, Vaugneray et Yzeron.

Les missions du SAGYRC sont :

- D'assurer l'entretien régulier des rivières,
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration hydraulique et environnementale

Le fonctionnement :

Le SAGYRC est doté d'un certain nombre de compétences obligatoires auxquelles, toutes les communes-membres adhèrent et 5 autres dites « optionnelles » (les dépenses sont financées par les communes adhérentes en fonction de l'importance de sa population).

Le montant de ces contributions est actualisé chaque année en fonction de la publication des résultats du recensement par l'INSEE.

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles
L'élaboration, animation, coordination, pilotage opérationnel et le bilan de démarches concertées de gestion globale de l'eau	Barrages sur l'Yzeron et le Charbonnières
L'aménagement piscicole de seuils en rivière	Restauration hydraulique, physique et paysagère de cours d'eau et d'ouvrages de protection contre les inondations à Charbonnières-les Bains, Tassin la Demi-Lune, Francheville, Sainte Foy lès Lyon et Oullins
L'aménagement et la restauration des berges dégradées représentant un enjeu écologique	Restauration hydraulique, physique et paysagère de la Goutte des Verrières
L'entretien et la restauration de la végétation rivulaire du lit et des berges des cours d'eau	Etude d'élaboration d'un plan de ruissellement sur les communes-amont du bassin
Restauration d'habitats aquatiques	Etude hydraulique du Nant
L'aménagement des débits d'étiage	
La gestion du transport solide des cours d'eau	
Le suivi de la qualité des milieux aquatiques	

L'activité du syndicat en 2015

Cette année a été marquée par :

Le budget du SAGYRC

Dépenses de fonctionnement	495 865 € HT
Dépenses d'investissement	4 797 899 € HT

Mise à jour des prospectives financières sur 2016-2021 •

- Coûts d'entretien et de gestion partagés solidairement par l'ensemble des communes

Renouvellement de la communication •

- Signature d'un marché pour une mission d'assistance conseil en communication pour 4 ans,
 - Renouvellement du discours et des outils de communication,
 - Ouverture au digital et création de supports visuels pédagogiques.

Ouverture sur les partenariats

- Accueil de délégations pour des visites terrain,
- Réunions d'échange sur la future compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations),
- Audit international des différents systèmes de gestion des inondations mené par l'OCDE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2016 A 20 HEURES 30

Reconnaissance internationale pour l'Yzeron

- Présentation des actions menées sur l'Yzeron à des scientifiques lors du Congrès international « EcoHydrologie 2015 » organisé par l'Irstea et l'Unesco à Lyon en septembre 2015 et intégration du Bassin de l'Yzeron dans les programmes de recherche.

Lutte contre les inondations

Oullins : la fin du second grand chantier

Démarrage du projet sur les secteurs du Merlo et des Platanes à Oullins et Sainte-Foy-lès-Lyon

Barrages secs : relance des projets

Entretien des cours d'eau

Le SAGYRC connaît un bilan positif de la restauration du Charbonnières grâce à la

- **Préparation de l'organisation des interventions sur Oullins** (rythme, volume de travail)
- **Définition des interfaces avec les services espaces verts des communes**
- **Formation à la vérification systématique des ouvrages hydrauliques** en post crue, à l'entretien et la gestion de la ripisylve
 - **Mobilisation du soutien d'étiage** du lac du Ronzey,
- **Seuil de Pelly** : 1ère coopération efficace avec l'AAPPMA (association de pêche). Opération conjointe de suppression d'un seuil infranchissable de 80 cm sur l'Yzeron à Brindas
 - **L'intervention de la brigade de rivière**, Elle a permis de consacrer leur action :
 - Rajeunissement et restauration ripisylve,
 - Arrachage de la balsamine et de la renouée du Japon,
 - Restauration des berges en technique végétale,
 - Entretien des ouvrages du Sagyrc.

Valoriser les milieux aquatiques

Cette valorisation a été permise par :

✓ **L'observatoire écologique des milieux avec :**

- La mise en place d'une station de mesure des débits à l'aval du bassin versant au niveau du Pont Blanc à Oullins
- Le renouvellement de la convention avec la FRPPMA (Fédération du Rhône pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique) afin de réaliser des suivis piscicoles et hydro biologiques sur les tronçons restaurés à Charbonnières-les-Bains et à Oullins
 - ✓ **L'observatoire des pollutions, par :**
 - L'instauration de réunions trimestrielles associant les gestionnaires des réseaux (SIAHVY – Métropole de Lyon), leurs exploitants et les associations de pêche, pour partager les informations.

- Une veille permanente sur le terrain,

✓ **Seuil de Taffignon**

✓ **Mobilisation pour le seuil du Dronau**

✓ **Le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) engagé**

*Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance
du rapport annuel
du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières,*

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Le Maire fait état des fortes pluies du 22 novembre ont mobilisés tous les services du SAGYRC pour surveiller la rivière. Ainsi par exemple, la Ruette MULET de Francheville a connu une crue d'1.80m au-dessus du gué.

AUTRES INFORMATIONS :

- 30/12 au Cinéval : La Chauve-Souris de Strauss
- Vœux du Maire à la population le 3 janvier à 18h30
- Joëlle CHAMARIE fait part des désagréments rencontrés par les habitants de la rue de la Déserte qui voient leurs bacs poubelles remplis par les usagers des salles associatives lors de locations. Le Maire répond que ce problème a été étudié sur place pour la mise en place d'un local poubelle, mais avec la pente, il convient de rechercher la bonne solution.
- Joëlle CHAMARIE fait état de la trop petite taille de la navette communale, avec seulement 8 places, les gens restent sur le carreau. Le Maire répond que la fréquentation est suivie de très près et que le cas de figure s'est présenté à 3 reprises depuis la rentrée de septembre, notamment sur les horaires de début d'après-midi pendant les vacances scolaires. Dans ce cas, on double les véhicules. Idem pour le samedi à 8h27. Il est également envisagé de solliciter le démarrage du transport 16 places plutôt : un point sera fait à l'issue de plusieurs périodes de congés.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h15.